



L I V R E
DE NEHEMIAS
QUI EST LE SECOND
DES DRAS.

CHAPITRE PREMIER.

Affliction de Nehemie lorsqu'il apprit le déplorable état où étoit Jerusalem. Priere qu'il fit à Dieu.

VERBA Nehemia filii Helcia: Et factum est in mense Casleu anno vigesimo, & ego eram in Susis castro.

2. Et venit Hanani unus de fratribus meis, ipse & viri ex Juda: & interrogavi eos de Ju-

Y. 1. Expl. le neuvième mois qui répond en partie au mois de Novembre. Katabl.

L'HISTOIRE L'an du de Nehemias monde 3550. fils de Helcia. La vingtième année du règne d'Artaxerxes au mois de Casleu, lorsque j'étois dans le château de Sufe.

2. Hanani Pun de mes freres me vint trouver avec quelques-uns de la Tribu de Juda; & je leur demanday

E 5
Ibid. Expl. Sufe étoit le séjour des rois de Perse pendant une partie de l'année. Synopf.

day des nouvelles des Juifs qui étoient restez après la captivité, & qui vivoient encore, & de l'état où étoit Jerusalem.

3. Ils me répondirent :

Ceux qui sont restez après la captivité, & qui demeurent en la province, sont dans une grande affliction & dans l'opprobre. Les murailles de Jerusalem sont routes détruites, & ses portes ont été brûlées par le feu.

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleuray, & je demeuray tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnay & je priay en la présence du Dieu du ciel.

5. Et je luy dis : Seigneur Dieu du ciel, qui êtes fort, grand & terrible, qui gardez votre alliance & conservez votre miséricorde à ceux qui vous aiment, & qui observent vos commandemens,

6. ayez, je vous prie, l'oreille attentive & les yeux ouverts pour écouter la priere de votre serviteur, que je vous offre mainte-

3. Et dixerunt mihi :

Qui remanserunt, & relictæ sunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna sunt, & in opprobrio : & murus Jerusalem dissipatus est, & porta ejus combusta sunt igni.

4. Cumque audissem verba hujusmodi, sedi, & fleui, & luxi diebus multis : jejunabam, & orabam ante faciem Dei celi.

5. Et dixi : Quæso, Domine Deus celi fortis, magnus atque terribilis, qui custodis pactum & misericordiam cum his qui te diligunt, & custodiant mandata tua :

6. siave aures tua susculsantes, & oculus tui apertis, ut audias orationem servi tui, quæ ego oro coram te hodie nocte

¶ 2. Expl. qui depuis leur captivité étoient retournez dans la Judée. *Synops.*

¶ 3. Expl. en la Judée.

*nocte & die , pro filiis
Israel servis tuis : & con-
fiteor pro peccatis filio-
rum Israel , quibus pec-
caverunt tibi : ego &
domus patris mei pecca-
vimus ,*

7. *vanitate seducti
sumus , & non custodi-
vimus mandatum tuum ,
& ceremonias , & judi-
cia , qua praecepisti Moysi
famulo tuo.*

8. *Memento verbi ,
quod mandasti Moysi ser-
vo tuo , dicens : Cum
transgressi fueritis , ego
dispergam vos in populos :*

9. *& si revertamini
ad me , & custodiat
praecepta mea ; & facia-
tis ea ; etiamsi abducti
fueritis ad extrema ca-
li , inde congregabo vos
& reducam in locum ,
quem elegi ut habitaret
nomen meum ibi.*

10. *Et ipsi servi tui ,
& populus tuus : quos
redemisti in fortitudine*

nant pendant le jour & pendant la nuit, pour les enfans d'Israël vos serviteurs. Je vous confesse les pechez que les enfans d'Israël ont commis contre vous. Nous avons péché moy & la maison de mon pere.

7. Nous avons été seduits par la vanité & le mensonge; & nous n'avons point observé vos commandemens, vos ceremonies, & vos ordonnances que vous aviez prescrites à Moïse vôtre serviteur.

8. Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à vôtre serviteur Moïse : Lorsque vous aurez violé ma loy, je vous disperseray parmi les peuples :

9. & alors si vous revenez à moy, si vous observez mes preceptes, & que vous fassiez ce que je vous ay commandé, quand vous auriez été emmenez jusqu'aux extrémités du monde, je vous rassembleray de ces pais-là, & je vous rameneray au lieu que j'ay choisi pour y établir mon Nom.

10. Ceux-cy, Seigneur, sont vos serviteurs, & vôtre peuple que vous avez raché-

rachetez par vôtre souveraine force, & par vôtre main puissante.

*tua magna, & in viam
tua valida.*

11. Que vôtre oreille, Seigneur soit attentive à la priere de vôtre serviteur, & aux prieres de vos serviteurs qui sont resolu de craindre vôtre Nom. Conduisez aujourd'huy vôtre serviteur, & faites-luy trouver misericorde devant ce prince". Car j'étois l'échanson du Roy.

11. *Obsecro, Domine, sit auris tua attendens ad orationem servitui, & ad orationem servorum tuorum, qui volunt timere nomen tuum: & dirige servum tuum hodie, & da ei misericordiam ante virum hunc. Ego enim eram pincerna regis.*

¶. 11. *Lectr. cet homme.*

E X P L I C A T I O N

D U C H A P I T R E I.

Sens litteral & spirituel.

Y. 3. 4. **C**eux qui sont restez après la captivité, & qui demeurent en la province de Juda, sont dans une grande affliction & dans l'opprobre . . . Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleuray, &c.

Nehemias étoit obligé de suivre la Cour, étant l'Echanson du Roy. C'est pourquoy il est dit icy qu'il étoit dans le château de Suse, où les rois de Perse faisoient leur séjour pendant une partie de l'année. Mais si ce saint homme étoit obligé par sa charge de demeurer à la Cour d'Artaxerxès, son cœur étoit à Jerusalem avec ses freres, qui s'y étoient rétablis depuis leur retour de captivité. Et se regardant près de la personne de ce Roy payen, comme établi par l'ordre de Dieu, non pour son propre avantage, mais pour procurer par tout son credit

credit le bien de son peuple, il vivoit en quelque façon au milieu de cette Cour, comme Saint Paul a dit depuis : Que les Chrétiens devoient vivre dans le monde, lorsqu'il les exhorte à *user du monde, comme n'en usant point.* 1. Cor. 107-7. 25

Ayant donc trouvé l'occasion de s'informer de l'état où étoient alors les Juifs ; & quelques-uns de ses freres revenus nouvellement de Jerusalem, peut-être pour solliciter la protection du Prince, luy ayant dit l'oppression qu'ils souffroient de la part des peuples voisins, à qui leur retour & leur rétablissement paroissoit insupportable, il fut percé de douleur ; il ne put se regarder comme heureux dans cet employ honorable dont il jouissoit, tandis que ses freres les autres Juifs étoient affligés, & que la ville de Jerusalem ne pouvoit se rétablir. Il s'attriste donc, il pleure, il jeûne, & il prie en la presence du Dieu du Ciel, qu'il scavoit être & plein de bonté pour ceux qui le cherchent, & fidelle pour accomplir ses promesses en faveur d'un peuple qu'il avoit choisi, & tout-puissant pour rendre inutiles tous les efforts de ses ennemis.

V. 6. 7. 8. 9. Je vous confesse les pechez que les enfans d'Israël ont commis contre vous. Nous avons péché, moy & la maison de mon pere. Nous avons été seduits par la vanité & le mensonge . . . Mais souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moïse, &c.

Nehemias qui connoissoit les promesses que Dieu avoit faites à son peuple, de le protéger contre tous ceux qui les haïssoient, pourvû qu'il gardât fidellement ses preceptes, jugea aussi-tôt qu'il falloit que les pechez d'Israël luy eussent fait meriter d'être exposé de nouveau, après leur retour de Babylone, aux insultes de ses ennemis. C'est pourquoy, comme il n'y a que l'humiliation qui soit capable de flechir Dieu irrité par nôtre orgueil, il confesse devant luy les pechez de tout

le peuple ; il se reconnoît luy-même pecheur avec toute la maison de son pere ; & il avoue qu'ils ne se sont éloignez de la verité de ses ordonnances, que pour suivre *la vanité & le mensonge* qui les a *seduits*. Car il est très-important de se bien convaincre qu'on ne se peut écarter des saints preceptes, que par une illusion de la vanité & du mensonge, qui se substituent en quelque façon dans nôtre cœur à la place de la verité, laquelle merite seule d'occuper tout son amour. Heureux ceux qui ayant été *seduits* de la sorte, reconnoissent à la fin cette seduction & la détestent. Mais plus heureux sont encore ceux, s'il y en a néanmoins, qui n'ont jamais pris la *vanité & le mensonge* pour la verité, & qui se sont conservez toujours dans l'amour & dans la pratique des divins commandemens, où se trouve, comme dit le saint Prophete, la verité ! *Omnia mandata tua veritas.*

Psalm.
218. 86.

Après que Nehemias s'est humilié profondément devant Dieu dans la vûe de ses pechez & de ceux de tout le peuple ; après qu'il s'est efforcé de le flechir par ses larmes & par ses jeûnes, il ne craint pas de le faire souvenir de la promesse si solennelle qu'il leur avoit faite par la bouche de Moïse, de les *rassembler de tous les pais où il les auroit dispersez, pourvu qu'ils retournassent à luy*. Dieu se souvient assurément de ses promesses, & il est toujours fidelle à les accomplir. Mais il est bien aise que son peuple s'appliquant à l'en faire souvenir, comme s'il les avoit oubliées, se represente à soy-même les conditions auxquelles il luy a plû de les attacher, & qu'ainsi en même tems qu'ils le prient de n'oublier pas ces promesses qu'il leur avoit faites, de les *rassembler lorsqu'ils reviendroient à luy*; ils se souviennent eux-mêmes qu'il ne les a *dispersez* que pour les punir d'avoir violé sa *loy*. Tant s'en faut donc, que Dieu se tienne offensé, comme les hommes, quand on le fait souvenir de

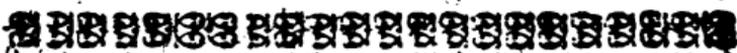
de sa parole ; qu'il ne nous exaucé jamais avec plus de joye , que lorsqu'on le prie , en vertu de ses divines promesses : car il ne nous a promis que ce qu'il a resolu de nous accorder. Mais il est très-digne du prix infini des dons qu'il s'est engagé de nous faire , que nous les luy demandions avec ardeur. Comme donc tout nôtre bonheur consiste en ce qu'il a plû à Dieu de nous promettre ce que nous ne meritions pas ; lorsque nous le faisons souvenir de sa promesse toute gratuite à nôtre égard , nous le prions de n'oublier pas la bonté avec laquelle il s'est obligé de nous faire grace quand nous nous humiliérons devant luy , & que nous reconnoîtrons l'infidelité de nôtre conduite. C'est alors véritablement qu'il se souvient ; selon qu'il est dit icy , que nous sommes ses serviteurs qu'il a rachetés par sa souveraine force & par sa main toute-puissante , en nous arrachant au démon dont nous étions les esclaves , comme il avoit arraché Israël d'entre les mains de Pharaon qui le traitoit en tyran ; & depuis encore d'entre les mains des Chaldéens , sous le joug desquels il avoit gemé durant tant d'années.

Ps. 11. Que votre oreille, Seigneur, soit attentive de la priere de votre serviteur. . . . Conduisez aujourd'hui votre serviteur, & faites-luy trouver misericorde devant ce prince, &c.

Nehemias étant établi en dignité auprès du Roy, ne crut pas que ce fût assez pour luy de faire des vœux à Dieu pour la prospérité des affaires de son peuple. Et il jugea sagement, que la place même qu'il occupoit l'engageoit à quelque chose de plus grand. Ce n'est pas pour moy , disoit-il , sans doute en luy-même , que Dieu m'a mis en cette place honorable où je me vois : mais c'est pour mes freres qui gemissent sous l'oppression de leurs ennemis , & qui ont besoin que quelqu'un parle en leur faveur. Il resolut donc de s'exposer pour leur salut , & de se

fer-

servir de la confiance que le Roy luy témoignoit; pour luy faire entendre l'injustice avec laquelle on traitoit les Juifs sous son nom & sous son autorité, de peur que s'il négligeoit d'employer à ce saint usage le credit que Dieu luy avoit donné, il ne se rendit indigne du choix qu'il avoit fait de luy, lorsqu'il ne l'avoit placé en ce lieu, qu'à fin qu'il servit ses freres. C'est dans cette vûe, qu'il demande à Dieu, de vouloir être attentif à sa priere, de conduire son serviteur, & de luy faire trouver misericordie devant sa princee; afin que lorsqu'il luy parleroit, il l'écoutât favorablement.



C H A P I T R E T T I.

*Nehemias obtient du roy Artaxerxes la permission d'aller
à Jerusalem & de la rétablir.*

LA vingtième année du regne d'Artaxerxes, au mois de Nisan, on apporta du vin devant le Roy. Je le pris & le luy servis. Alors le Roy me trouvant le visage tout abattu,

2. me dit : Pourquoi avez-vous le visage si triste, quoique vous ne me paroissiez pas malade ? Il faut que vous en ayez sujet, & que vous cachiez quelque mal qui vous tienne au cœur. Je fus saisi à ces paroles d'une grande crainte,

3. & je dis au Roy :

○ Roy, que vôtre vie soit

1. **F** Actum est autem in mense Nisan, anno vigesima Artaxerxis regis : & vinum erat ante eum, & levavi vinum, & dedi regi : & eram quasi languidus ante faciem ejus.

2. Dixitque mihi rex : *Quare vultus tuus tristis est, cum te agrotum non videam ? non est hoc frustra, sed malum nescio quod in corda tuo est. Es timui valde, ac nimis,*

4. & dixi Regi : Rex in aeternum vive ; quare non

non increas vultus meus, quia civitas domus sepulchrorum patris mei deserta est, & porta ejus combusta sunt igni?

4. *Et ait mihi Rex: Pro qua te postulas? Et oravi Deum celi.*

5. *& dixi ad Regem: Si videtur Regi bonum, & si placet servus tuus ante faciem tuam, ut mittas me in Judaeam, ad civitatem sepulchri patris mei, & aedificabo eam.*

6. *Dixitque mihi Rex, & Regina qua sedebat juxta eum: Usque ad quod tempus erit iter tuum, & quando revertéris? Et placuit ante vultum Regis, & misit me: & constitui ei tempus.*

7. *Et dixi Regi: Si Regi videtur bonum, epistolas det mihi ad duces regionis trans flumen, ut traducant me, donec veniam in Judaeam:*

8. *& epistolam ad Asaph custodem saltus*

éternelle. Pourquoi mon visage ne seroit-il pas abattu, puisque la ville où sont les tombeaux de mon pere & de mes ancêtres est toute deserte, & que ses portes ont été brûlées?"

4. Le Roy me dit: Que me demandez-vous? Je priay le Dieu du ciel,

5. & je dis au Roy: Si ma demande ne déplaît pas au Roy, & si vôtre serviteur vous est agréable, envoyez-moy, je vous prie, en Judée, à la ville des sepulchres de mes peres, afin que je la fasse rebâtir.

6. Le Roy, & la Reine qui étoit assise auprès de luy, me dirent: Combien durera vôtre voyage, & quand reviendrez-vous? Je leur marquay le tems de mon retour, & le Roy l'agréa, & il me permit de m'en aller.

7. Je luy dis encore: Je supplie le Roy de me donner des lettres pour les Gouverneurs du país au-delà du fleuve, afin qu'ils me fassent passer sûrement, jusqu'à ce que je sois arrivé en Judée.

8. Je le supplie aussi qu'il me donne une lettre pour Asaph

Alaph Grand-Maitre de la forêt du Roy, afin qu'il me soit permis d'en prendre ^{de} du bois pour pouvoir couvrir les tours du temple, les murailles de la ville, & la maison où je me retireray. Le Roy m'accorda ma demande, parce que la main favorable de mon Dieu étoit sur moy.

9. J'allay donc trouver ensuite les gouverneurs du païs au-delà du fleuve, & je leur presentai les lettres du Roy. Or le Roy avoit envoyé avec moy des officiers de guerre, & des cavaliers.

10. Sanaballat Horonite, & Tobie serviteur du Roy, Ammonite, ayant été avertis de mon arrivée; furent saisis d'une extrême affliction, voyant qu'il étoit venu un homme qui cherchoit à procurer le bien des enfans d'Israël.

11. Etant venu dans Jerusalem, j'y demeuray pendant trois jours,

12. & je me levay la nuit ayant peu de gens avec

regis, ut det mihi ligna, ut tegere possim portas turris domus, & muros civitatis, & domum, quam ingressus fuero. Et dedit mihi Rex juxta manum Dei mei bonam mecum.

9. *Et veni ad duces regionis trans flumen, dedique eis epistolas Regis. Miserat autem Rex mecum principes militum, & equites.*

10. *Et audierunt Sanaballat Horonites, & Tobias servus Ammonites: & contristati sunt afflictione magna, quod venisset homo, qui quaereret prosperitatem filiorum Israel.*

11. *Et veni Jerusalem, & eram ibi tribus diebus,*

12. *& surrexi nocte ego & viri pauci mecum*

¶ 8. *Est.* qu'il me donne.

¶ 10. *Expl.* Sic dictus, vel ab *Hor*, Arabie petreæ monte, vel ab *Horonaim* civitate Moabiticâ. *Regulus*

erat in Moabitide, cujus erat pars Horonaim. *Synops. Isai.* 15. 19.

Ibid. *Expl.* beneficiarius regis Perfidis, Ammonitarum-toparcha.

omni; & non indicavi
cuicquam quid Deus dedisset
in corde meo ut facerem
in Jerusalem, & jumentum
non erat mecum, nisi animal,
cui sedebam.

13. Et egressus sum
per portam vallis nocte,
& ante fontem draconis,
& ad portam stercoreis,
& considerabam murum
Jerusalem dissipatum,
& portas ejus consumptas
ignis.

14. Et transfui ad portam
fontis, & ad aqueductum
regis, & non erat locus
jumento, cui sedebam,
ut transiret.

15. Et ascendi per
torrentem nocte, & considerabam
murm, & reversus veni
ad portam vallis, & redii.

16. Magistratus autem
nesciebant, quò abiissem,
aut quid ego facerem:
sed & Judais & sacerdotibus,
& optimatibus, & magistratibus,
& reliquis qui faciebant
opus usque ad id loci nihil
indicaveram.

moy. Je ne dis à personne
ce que Dieu m'avoit inspiré
de faire dans Jerusalem,
& je n'avois point là de
chevaux, hors celuy sur
lequel j'étois monté.

13. Je sortis la nuit par
la porte de la vallée, je vins
devant la fontaine du dragon,
& à la porte du fumier;
& je considerois les
murailles de Jerusalem qui
étoient toutes abattues, &
les portes qui avoient été
brûlées.

14. Je passay de-là à la
porte de la fontaine & à
l'aqueduc du Roy, & je ne
trouvay point de lieu par
où pût passer le cheval sur
lequel j'étois monté.

15. Je remontay par le
torrent étant encore nuit,
& je considerois les
murailles, & je rentray par
la porte de la vallée, & je
m'en revins.

16. Les Magistrats ce
pendant ne sçavoient point
où j'étois allé ni ce que je
faisois, & jusqu'alors je
n'avois rien découvert de
mon dessein, ni aux Juifs,
ni aux Prêtres, ni aux plus
considerables d'entre le
peuple, ni aux Magistrats,
ni à tous les autres qui avoient
le soin des ouvrages.

17. Je

17. Je leurdis donc alors : Vous voyez l'affliction qui nous sommes. Jerusalem est deserte, & ses portes ont été brûlées. Venez, rebâtissons les murailles de Jerusalem, afin qu'à l'avenir nous ne soyons plus en opprobre.

18. Je leur rapportay ensuite de quelle maniere Dieu avoit étendu sa main favorable sur moy, & les paroles que le Roy m'avoit dites, & je leur dis : Venez, rebâtissons les murailles : & ils s'encouragerent à bien travailler.

19. Mais Sanaballat Horonite, Tobie serviteur du Roy, Ammonite, & Gofem Arabe, ayant été avertis de nôtre entreprise, se raille-
rent de nous avec mépris, & dirent : Que faites-vous là ? Cette entreprise n'est-elle pas une revolte contre le Roy ?

20. Je répondis à cette parole, & je leur dis : C'est le Dieu du ciel qui nous assiste luy-même, & nous sommes ses serviteurs. Continuons donc à bâtir : car pour vous, vous n'avez ni aucune part, ni aucun droit à Jerusalem, & votre nom y sera toujours en oubli.

17. Et dixi eis : *Vos nostis afflictionem in qua sumus : quia Jerusalem deserta est, & porta ejus consumpta sunt igni : venite, & adificemus muros Jerusalem, & non jurem ultra opprobrium.*

18. Et indicavi eis *magnum Dei mihi, quod esset bona mecum, & verba regis, qua locutus esset mihi, & aio : Surgamus, & adificemus. Et confortata sunt manus eorum in bona.*

19. *Audierunt autem Sanaballat Horonites, & Tobias servus Ammonites, & Gofem Arabs, & subsannaverunt nos, & despexerunt, dixeruntque : Quae est haec res quam facitis ? Numquid contra regem vos rebellatis ?*

20. *Et reddidi eis responsum, dixique ad eos : Deus caeli ipse nos juvat, & nos servi ejus sumus : surgamus & adificemus : vobis autem non est pars, & justitia, & memoria in Jerusalem.*

E X P L I C A T I O N

D U C H A P I T R E I I.

Sens littéral & spirituel.

§. 1. 2. **L** A vingtième année du regne d'Artaxerxès, au mois de Nisan, on apporta du vin devant le Roy. Je le pris & le luy servis. Alors le Roy me trouvant le visage tout abattu, me dit : Pourquoi avez-vous le visage si triste ... Je fus saisi à ces paroles d'une grande crainte.

Nisan, étoit le premier mois de l'année Judaïque, qui répondoit en partie à nôtre mois de Mars, ^{Estivo} & en partie à celui d'Avril. Et Casleu, dont il a été parlé au chapitre précédent, étoit le neuvième mois, c'est-à-dire, celui de Novembre. On est donc surpris, lorsque l'Écriture ayant témoigné d'abord, qu'en la vingtième année du regne d'Artaxerxès au mois de Casleu, c'est-à-dire, au mois de Novembre, Nehemias apprit l'affliction de son peuple, elle marque icy ensuite que la même année au mois de Nisan, c'est-à-dire, au mois de Mars, cet Officier ait parlé au Roy de Perse en faveur de ce même peuple. Car, comme le mois de Nisan précède celui de Casleu, il sembleroit que Nehemias auroit parlé pour les Juifs avant que d'être informé de l'affliction où ils étoient. Mais cette difficulté se peut expliquer en disant avec quelques Interprètes, qu'encore que, selon la manière de compter des Juifs, le mois de Nisan précède le mois de Casleu, & qu'ainsi il soit impossible que dans une même année, ce qui s'est fait au mois de Casleu ait précédé ce qui s'est fait au mois de Nisan, néanmoins ces événements peuvent aisément être arrivés la vingtième année du regne d'Artaxerxès, selon l'ordre auquel ils sont rapportez dans l'Écriture; parce que l'année du regne de ce Prince a commencé non par le

mois

mois de Nisan, comme l'année Judaïque, mais par celui de Casieu : de même que les années d'Auguste & des autres Empereurs, ne commençoient pas toujours au premier jour de Janvier, mais différemment, selon les tems différens auxquels ils ont commencé à regner. C'est ce que nous avons crû devoir éclaircir, afin d'empêcher que l'autorité des livres saints ne soit affoiblie dans l'esprit de ceux qui s'imaginant avoir découvert une contradiction dans l'écriture, voudroient tirer de fausses conséquences d'une difficulté qu'ils n'entendroient pas.

La tristesse qui parut sur le visage de Nehemias, étoit un effet de la douleur très-sincère qu'il ressentoit de l'état des Juifs. Mais une personne attachée à sa fortune temporelle auroit regardé comme une très-méchante politique de faire paroître un visage triste devant son Roy, puisque les Princes ne se plaisent pas à voir ces objets de tristesse qui les troublent dans leurs plaisirs. Cependant ce vray serviteur de Dieu songea plutôt à ce qu'il devoit à la Religion & à sa patrie, qu'à ce que la complaisance pouvoit demander de luy. Et peut-être même qu'il étoit bien-aïse de faire connoître au Roy par la tristesse de son visage le sujet qui l'affligoit si sensiblement. Il est vray que la demande que luy fit ce Prince, *le saisit & le frappa d'une grande crainte*; ce qui pourroit donner lieu de croire, qu'il ne s'étoit pas attendu à une telle demande qui l'obligoit de se découvrir. Mais peut-être aussi que quelque résolution qu'il eût prise de parler, Dieu permit exprès que, dans l'ignorance où il étoit de la disposition du Roy il sentit alors sa foiblesse, par *la crainte qui le saisit tout d'un coup*, afin que la fermeté qu'il sentit ensuite luy parût plus clairement venir de Dieu seul.

¶ 3. 4. 5. *Pourquoy mon visage ne seroit-il pas abattu, puisque la ville où sont es tabernacles de mon pere & de mes ancêtres est toute deserte... Le Roy me dit : Que me demandez-vous? Je priay le Dieu du ciel, &c.*

Com-

Comment accorder cette frayeur extraordinaire dont Nehemias fut laisi, avec cette liberté qu'il fait paroître à découvrir le sujet de sa tristesse, sans qu'il pût sçavoir encore ce que le Roy luy diroit? C'est sans doute que Dieu exauçant dans ce moment même son cœur humilié en sa présence, le rendit d'autant plus fort, qu'il se regardoit comme plus foible. Mais parce que la prudence n'est point défendue dans ces rencontres, & qu'on a vû de grands Saints user de pieux artifices pour faire mieux réüssir ce qu'ils avoient entrepris, comme saint Paul même en usa pour diviser ceux qui s'unissoient contre luy pour opprimer la vérité; Nehemias dans la réponse qu'il fit au Roy, n'employa que ce qui pouvoit être mieux reçu de luy. Il ne parla point de l'oppression que souffroient les Juifs, mais seulement de l'affliction particuliere qu'il ressentoit, de ce qu'une ville où son pere & ses ancêtres étoient enterrez, demouroit deserte, & dans la dernière desolation. Et comme il vit que le Roy luy demanda ce qu'il desiroit, il s'adressa aussitôt à Dieu par une priere secrète qu'il luy fit au fond de son cœur, pour luy demander sans doute, qu'il tournât favorablement l'esprit de ce Prince à son égard, afin qu'il luy accordât ce qu'il avoit à luy demander.

On peut dire donc que cette conduite de Nehemias renfermoit tout ce que l'humilité, la foy, la sagesse & la confiance au secours de Dieu pouvoit inspirer à un de ses serviteurs. Aussi il obtint plus facilement qu'il n'eût osé esperer tout ce qu'il vouloit, parce que Dieu, comme parle l'Escriture, tenant en sa main le cœur des Rois, le fait pencher de quel côté il luy plaît: *Sicut dixi ones aquarum, ita cor regis in manu Domini: quocumque voluerit, inclinabit illud.* Et c'est ce qu'il reconnoit luy-même, lorsqu'il dit ensuite, que ce Prince luy accorda sa demande, parce que la main favorable de son

Ab. cap.
23. v. 6. 7

Prov. 21. 7.
v. 1.

de son Dieu étoit sur luy, c'est-à-dire, parce que Dieu l'assistoit invisiblement, en touchant le cœur d'Artaxerxès en sa faveur.

¶. 11. 12. *Etant venu dans Jerusalem, j'y demeuray pendant trois jours. Et je me levay la nuit, n'ayant peu de gens avec moy. Je ne dis à personne ce que Dieu m'avoit inspiré de faire dans Jerusalem, &c.*

Plus les ennemis du peuple de Dieu étoient jaloux de sa gloire & opposés à son rétablissement, plus ce saint homme se crut obligé d'user de précautions, pour exécuter plus sûrement ce qu'il avoit résolu, quoiqu'il eût pour cela l'agrément du Roy. On ne peut donc considérer qu'avec admiration le zèle joint à la sagesse qu'il fit paroître dans cette affaire. La bonté toute singulière dont le Roy & la Reine luy donnerent des marques si surprenantes, lorsqu'ils parurent ne se mettre en peine que du tems de son absence & de celui de son retour, ne fut point capable de rallentir son ardeur pour le dessein qu'il avoit pris, de travailler autant qu'il pourroit à réparer les ruines de Jerusalem. Tous les charmes d'une Cour aussi florissante que celle de Perse ne le purent détourner de la fatigue d'un long voyage, ni des perils où il seroit exposé en rendant à sa patrie ce qu'il avoit lieu de croire que Dieu exigeoit de luy. Et abandonnant sa propre fortune à la providence de celui pour les intérêts duquel il agissoit, il marcha où son devoir l'appelloit, sans se mettre en peine, si dans son absence ses ennemis, dont on ne manque jamais lorsque l'on est en faveur auprès du Prince, ne feroient point leurs efforts pour le mettre mal dans son esprit.

Que si en cela il fit éclater son détachement & son zèle, il donna encore des marques aussi éclatantes de sa sagesse. L'expérience luy avoit appris, que ce n'étoit pas assez d'avoir obtenu
les

les ordres du Roy, pour être assuré de pouvoir les executer, ayant affaire sur tout à des ennemis aussi fins, aussi entêtez, & aussi puissans qu'étoient ceux qui haïssoient Israël. Il scût aussi le desespoir où ils étoient de cette même protection que le Prince leur donnoit. Ainsi voulant prévenir leur mauvaise volonté, & servir son peuple sans faire un trop grand éclat, il tint secret son dessein, & se disposa à prendre toutes ses mesures, avant que les habitans de Samarie & les autres peuples voisins pussent rien sçavoir de ce que Dieu même luy avoit inspiré de faire dans Jerusalem. Ce fut donc cette raison qui luy fit choisir la nuit pour aller faire la visite des murailles de la ville, ou pour mieux dire, de ses ruines; afin qu'il y mit tout d'un coup des ouvriers qui travaillassent en diligence par tout.

C'est ainsi qu'on travaille sûrement à bâtir, non pas seulement la Jerusalem des Juifs, mais encore plus celle des Chrétiens, qui est l'Eglise. Il faut que ceux qui s'engagent à ce grand ouvrage soient détachés comme Nehemias de toute la gloire & de tous les vains plaisirs du siècle. Il faut que l'amour de leur celeste patrie les possede souverainement. Il faut que leur zele soit accompagné de sagesse pour réussir dans un dessein si divin: car quoiqu'ils soient assurez qu'ils travaillent sous les ordres d'un grand Roy, qui est JESUS-CHRIST, ils doivent sçavoir aussi, qu'ils ont beaucoup d'ennemis très-artificieux & très-obstinez à les combattre: Qu'ils sont comme des brebis au milieu des loups, selon qu'il le dit luy-même dans l'Evangile; & qu'ils ont besoin d'une très-grande prudence pour se garantir de tous les pièges qu'on leur tend. Mais cette prudence qui leur est si necessaire n'est pas celle de la chair, que saint Paul appelle *la mort de l'ame*; c'est celle de l'esprit, qu'il appelle *au même lieu*;

*Matth. 24.
10. 16.*

Rom. 8. 6.

la vie & la paix. Or cette prudence & cette sagesse qui vient de l'Esprit de Dieu, consiste à prévoir & à éviter avec soin tout ce qui peut être contraire au dessein que nous avons de travailler, soit dans nous-mêmes, soit dans les autres, à l'édifice tout spirituel de la celeste Jerusalem, comme nous voyons icy que Nehemias, quoiqu'appuyé de toute l'autorité du Roy de Perse, ne laissa pas d'employer toute sa sagesse pour se garantir des artifices de ceux qui persecutoient le peuple de Dieu, & qui haïssioient la ville de Jerusalem, figure de la sainte Eglise.

Ÿ. 19. 20. Mais Sanaballat Horonite, Tobie . . . & Gofem Arabe, ayant été avertis de nôtre entreprise, se railloient de nous avec mépris . . . Ils leur dis : C'est le Dieu du ciel qui vous assiste luy-même . . . Continuons donc à bâtir : car pour vous, vous n'avez aucune part, ni aucun droit à Jerusalem, &c.

Les Juifs ont presque toujours été méprisez par leurs ennemis. Et c'est aussi le caractere de tous les vrais serviteurs de Dieu, dont la pieté est l'objet de la persecution des méchans. Les habitans de Samarie se railloient du peuple Juif, parce qu'ils le regardoient comme un peuple foible & méprisable; & ils s'efforçoient de les effrayer, en traitant leur entreprise de *revolte contre le Roy.* Mais ils ne consideroient pas, que s'ils avoient paru foibles jusqu'alors, c'avoit été par leur faute, & pour avoir violé la loy de leur Dieu. C'est pourquoy Nehemias leur répond avec assurance: Qu'ils *continueroyent sans crainte à bâtir Jerusalem,* parce que *le Dieu du ciel les assistoit luy-même, & qu'ils étoient ses serviteurs.*

Tant qu'on ne dégenere donc point de la qualité si honorable de *serviteurs* du Très-haut, on n'a rien à craindre de la part des ennemis de Jerusalem: car on se peut assurer de sa divine assistance. Et il ne faut pas qu'aucunes persecutions de ces ennemis

ennemis de la piété soient capables de nous empêcher de continuer à bâtir la ville & le temple du Seigneur. Leurs railleries & leurs mépris nous sont honorables, depuis qu'ils se sont raillez de nôtre chef, & qu'ils l'ont traité avec les derniers outrages. Il est vray que Pon travaille inutilement à bâtir cette divine maison, si le Seigneur n'est avec nous, & ne nous assiste pour la bâtir : *Nisi Dominus adificaverit domum, in vanum laboraverunt qui adificant eam.* Mais il n'est gueres moins veritable, qu'on ne travaille point d'ordinaire impunément à ce divin édifice : mais les persecutions, comme JESUS-CHRIST l'a dit luy-même, sont partie de la récompense qui est promise en ce monde à ceux qui se rendent ses disciples. Ils ne doivent donc point s'étonner non plus qu'on les accuse de *revolte contre le Roy*, aussi bien que Nehemias, qui ne faisoit cependant qu'exécuter les ordres mêmes du Roy, puisque les ennemis de leur divin Maître ont bien osé l'accuser aussi de *pervertir leur nation, & d'empêcher qu'on ne payât le tribut à Cesar*; luy qui au contraire avoit déclaré si nettement, qu'il falloit rendre à Cesar, ce qui étoit à Cesar, & à Dieu, ce qui étoit à Dieu.

Continuons donc à bâtir Jerusaleem, disoit Nehemias aux ennemis d'Israël : car pour vous autres, vous n'avez aucune part ni aucun droit à Jerusaleem; c'est-à-dire, toutes vos raisons ne pourront nous empêcher de continuer l'ouvrage que nous avons commencé. Nous ne sommes point des seditieux, mais les serviteurs du Dieu du ciel qui est avec nous; & nous agissons avec l'agrément du Roy. Mais pour vous autres, vous n'avez rien à voir sur Jerusaleem, où vous ne pouvez prétendre aucune part ni aucun droit. Il parloit ainsi sans doute, parce que le royaume de Samarie ayant été séparé du royaume de Juda, & ce premier

ayant renoncé au temple de Jerusalem, qui étoit alors le seul endroit où Dieu vouloit être adoré; ses peuples étoient déchûs de tout droit sur cette ville & sur son temple, outre que ceux qui demeuroient en ce tems-là dans Samarie, étoient proprement, comme on l'a dit, des infidèles, que les Chaldéens y avoient fait transférer en la place des Israélites.



CHAPITRE IIL

Noms des principaux de ceux qui s'employèrent à rebâtir Jerusalem.

1. **A**Lors Eliafib grand Prêtre, & les Prêtres ses freres s'appliquerent à l'ouvrage, & ils bâtirent la porte du troupeau". Ils la consacrerent. Ils posèrent le bois, le seuil & les pôteaux, & ils en consacrerent tout l'espace, jusqu'à la tour de cent coudées, jusqu'à la tour d'Hananéel.

2. Ceux de Jericho bâtirent d'un côté auprès de luy, & de l'autre Zachur fils d'Amri.

3. Les enfans d'Asnaa bâtirent la porte des pois-

1. **E**T surrexit Eliafib sacerdos magnus, fratres ejus sacerdotes, & edificaverunt portam gregis: ipsi sanctificaverunt eam, & statuerunt valvas ejus, & usque ad turrim centuum cubitorum sanctificaverunt eam, usque ad turrim Hananeel.

2. Et juxta eam edificaverunt viri Jericho: & juxta eam edificavit Zachur filius Amri.

3. Portam autem piscium edificaverunt filii

¶ 1. Espl. ou des troupeaux; appelée ainsi à cause qu'ils entroient par cette porte qui étoit proche du temple, où ils étoient immolez. Sympf.

filii Asnan : ipsi texerunt eam, & statuerunt valvas ejus, & seras & vectes. Et juxta eos edificavit Marimuth filius Uria, filius Accus.

sons^u. Ils la couvrirent^u, & y mirent les deux battans, les ferrures & les barres. Marimuth fils d'Urie, fils d'Accus bâtit auprès d'eux.

4. *Et juxta eum edificavit Mosollam filius Barachia, filii Mesezebel : & juxta eos edificavit Sadoc filius Baana :*

4. Mosollam fils de Barachias, fils de Mesezebel bâtit auprès de luy ; & Sadoc fils de Baana bâtit auprès d'eux.

5. *Et juxta eos edificaverunt Thecueni : optimates autem eorum non supposuerunt colla sua in opere Domini sui.*

5. Ceux de Thecua bâtirent auprès de ceux-cy. Mais les principaux d'entr'eux ne voulurent point s'abaisser^u pour travailler à l'ouvrage de leur Seigneurⁿ.

6. *Et portam veterem edificaverunt, Joiada filius Phasa, & Mosollam filius Besodia : ipsi texerunt eam, & statuerunt valvas ejus, & seras, & vectes :*

6. Joiada fils de Phasa, & Mosollam fils de Besodia bâtirent la vieille porte, ils la couvrirent, & ils y mirent les deux battans, les ferrures & les barres.

7. *& juxta eos edificaverunt, Melchias Gabaonite,*

7. Melchias Gabaonite, & Jadon Meronathite qui étoient

F 3.

¶ 3. *Expl.* Elle étoit tournée au couchant, & regardoit vers la mer, d'où l'on apportoit le poisson. *Synopf.* Ibid. *Expl.* de bois. Tignis ac trahibus texerunt eam. *Notab.*

point leur cou.

Ibid. Cela se doit entendre ou de Dieu même ou de Nehemie Gouverneur du pays, ou de quelque Commandant subalterne sous les ordres duquel ils refusèrent de travailler.

¶ 5. *Lettri.* ne soumièrent

étoient de Gabaon & de Maspha , bâtirent auprès d'eux devant la maison du Gouverneur du païs de delà le fleuve.

8. Eziel fils d'Araïa orfèvre bâtit auprès de lui, & auprès d'Eziel Ananias parfumeur ; & ils laisserent ensuite cette partie de Jerusalem " qui s'étend jusqu'à la muraille de la grande rue.

9. Raphaïa fils de Hur Capitaine " d'un quartier " de Jerusalem , bâtit auprès de luy.

10. Jedaïa fils d'Haronaph bâtit auprès de Raphaïa vis-à-vis de sa maison , & Hattus fils d'Hasebonias bâtit auprès de luy.

11. Melchias fils d'Herem , & Hasub fils de Phahath Moab bâtirent la moitié d'une rue , & la tour des fours.

12. Sellum fils d'Alohes Capitaine de la moitié d'un quartier de Jerusalem bâtit auprès de ces deux, luy & ses filles.

baonites, & Fadon Memathites, viri de Gabaon & Maspha, pro duco qui erat in regione trans flumen.

8. *Et juxta eum adificavit Eziel filius Araia aurifex : & juxta eum adificavit Ananias filius pigmentarii : & dimiserunt Jerusalem usque ad murum platea lasivis.*

9. *Et juxta eum adificavit Raphania filius Hur, princeps vici Jerusalem.*

10. *Et juxta eum adificavit Jedaia filius Haromaph contra domum suam : & juxta eum adificavit Hattus filius Hasebonia.*

11. *Mediam partem vici adificavit Melchias filius Herem, & Hasub filius Phahath Moab, & turrim furnorum.*

12. *Et juxta eum adificavit Sellum filius Alohes princeps mediae partis vici Jerusalem, ipse & filia ejus.*

13. Et

* 8. Expl. soit parce qu'elle subsistoit encore, soit parce qu'elle paroïssoit moins nécessaire. *Synops.*

* 9. *Leitr.* prince.

Ibid. *Leitr.* vici. Jerusalem étoit divisée en plusieurs regions ou quartiers, comme Rome l'a aussi été. *Vatabl.*

13. *Et portam vallis adificavit Hanun, & habitatores Zanoë : ipsi adificaverunt eam, & statuerunt valvas ejus, & seras, & vectes, & mille cubitos in muro usque ad portam Serquilini.*

13. Hanun & les habitans de Zanoë bâtirent les portes de la vallée. Ce furent eux qui bâtirent cette porte, qui y mirent les deux battans, les ferrures & les barres, & qui refirent mille coudées des murailles jusqu'à la porte du fumier.

14. *Et portam Serquilini adificavit Melchias filius Rechab, princeps vici Bethacharam : ipse adificavit eam, & statuit valvas ejus, & seras & vectes.*

14. Melchias fils de Rechab Capitaine du quartier de Bethacharam, bâtit la porte du fumier. Il bâtit cette porte, & il y mit les deux battans, les ferrures & les barres.

15. *Et portam fontis adificavit Sellum filius Cholboza, princeps pagi Maspha : ipse adificavit eam, & texit, & statuit valvas ejus, & seras, & vectes, & muros piscine Siloe in hortum regis, & usque ad gradus, qui descendunt de civitate David.*

15. Sellum fils de Cholboza Capitaine du quartier de Maspha, bâtit la porte de la fontaine. Il bâtit cette porte, il la couvrit, il y mit les deux battans, les ferrures & les barres, & il refit les murailles de la piscine de Siloë le long du jardin du Roy, jusqu'aux degrés par où on descend de la ville de David.

16. *Post eum adificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidia partis vici Bethsur, usque contra sepulchrum David, & usque ad*

16. Nehemias fils d'Azboc Capitaine de la moitié du quartier de Bethsur, bâtit proche de Sellum, jusques vis-à-vis le sepulchre de David, jusqu'à

qu'à la piscine qui avoit été bâtie avec grand travail, & jusqu'à la maison des forts ^u.

17. Les Levites bârirent après luy : Rehum fils de Benni, & après Rehum Hasebias Capitaine de la moitié du quartier de Ceïla, bâtit le long de la rue:

18. Ses freres bâtirent après luy : Bavai fils d'Enadad Capitaine de la moitié du quartier de Ceïla.

19. Azer fils de Josué Capitaine du quartier de Maspha, travailla auprès de luy, & bâtit un double espace vis-à-vis de la montée de l'angle très-fort ^u.

20. Baruch fils de Zachai rebâtit après luy sur la montagne un double espace depuis l'angle jusqu'à la porte du grand Prêtre Eliasib.

21. Merimuth fils d'Urie fils d'Accus bâtit après luy un double espace, depuis la porte de la maison d'Eliasib, jusqu'au lieu où se terminoit la maison d'Eliasib.

piscinam, quæ grandè opere constructa est, & usque ad domum fortium.

17. *Post eum adificaverunt Levita, Rehum filius Benni: post eum adificavit Hasebias princeps dimidia partis vici Ceila in vico suo.*

18. *Post eum adificaverunt fratres eorum, Bavai filius Enadad, princeps dimidia partis Ceila.*

19. *Et adificavit juxta eum Azer filius Josue, princeps Maspha, mensuram secundam, contra ascensum firmissimi anguli.*

20. *Post eum in monte adificavit Baruch filius Zachai mensuram secundam, ab angulo usque ad portam domus Eliasib sacerdotis magni.*

21. *Post eum adificavit Merimuth filius Uria filii Accus, mensuram secundam, à porta domus Eliasib, donec extenderetur domus Eliasib.*

22. *Et:*

¶ 16. *Expl. nomen loci. Vatabl.*

¶ 19. *Expl. fortè in eo angulo reponerantur arma. Vatabl.*

22. Et post eum adificaverunt sacerdotes, viri de campestribus Jordanis:

23. Post eum adificavit Benjamin & Hasub contra domum suam: & post eum adificavit Azarias filius Maasia filii Anania contra domum suam.

24. Post eum adificavit Benui filius Henadad mensuram secundam, à domo Azaria usque ad flexuram, & usque ad angulum.

25. Phatel filius Ozi contra flexuram & turrim, qua eminet de domo regis excelsa, id est, in aërio carceris: post eum Phadaia filius Pharos.

26. Nathanaï autem habitabant in Ophel usque contra portam aquarum ad Orientem, & tur-

22. Les Prêtres qui étoient des plaines ^o du long du Jourdain bâtirent après luy.

23. Benjamin & Hasub bâtirent ensuite vis-à-vis de leur maison; & après eux Azarias fils de Maasia fils d'Ananias bâtit vis-à-vis de sa maison.

24. Benui fils d'Henadad bâtit après luy un double espace depuis la maison d'Azarias, jusq^u au tournant, & jusq^u à l'angle.

25. Phalel fils d'Ozi bâtit vis-à-vis du tournant, & de la tour qui s'avance de la haute maison du Roy ^o, c'est-à-dire, le long du vestibule de la prison; & après luy Phadaïa fils de Pharos.

26. Or les Nathinéens demeuroient à Ophel ^o jusques vis-à-vis la porte des eaux ^o

E 5, vers

Y. 22. Expl. qui demeuroient dans les plaines, &c. & qui avoient néanmoins aussi des maisons dans Jérusalem. *Vatabl.*

Y. 25. Autr. qui s'avance, étant plus haute que la maison du Roy.

Y. 26. Expl. c'étoit un quartier ainsi nommé. 2. P^a-

rañp. cap. 27. 3. *Synops.*

Ibid. Expl. nommée ainsi, ou à cause que les eaux des pluyes s'écouloient par cette porte: ou parce que les Nathinéens, ou Ga'arites passioient par cette porte, lorsqu'ils apportotent l'eau dans le temple. *Synops.*

vers l'Orient , & jusqu'à la tour qui s'avance au dehors.

27. Ceux de Thecua bâtirent après luy ^u un double espace tout vis-à-vis , depuis la grande tour qui s'avance en dehors jusqu'à la muraille du temple.

28. Les Prêtres bâtirent en haut depuis la porte des chevaux , chacun vis-à-vis de sa maison.

29. Sadoc fils d'Emmer bâtit après eux vis-à-vis de sa maison ; & après luy Semaïa fils de Sechenias , qui gardoit la porte d'Orient.

30. Hanania fils de Selemias , & Hanun fixième fils de Seleph bâtirent après luy un double espace ; & après luy Mosollam fils de Barachias , bâtit le mur vis-à-vis de ses chambres ^u. Melchias fils de l'orfevre bâtit après luy jusqu'à la maison des Nathinéens & des merciers ^u

rim, qua proximabat.

27. *Post enim aedificaverunt Thecueni mensuram secundam è regione, à turre magna & eminente usque ad murum templi.*

28. *Sursum autem à porta equorum aedificaverunt sacerdotes, unusquisque contra domum suam.*

29. *Post eos aedificavit Sadoc filius Emmer contra domum suam. Et post eum aedificavit Semaïa filius Sechenia, custos porta Orientalis.*

30. *Post eum aedificavit Hanania filius Selemia, & Hanun filius Seleph sextus, mensuram secundam: post eum aedificavit Mosollam filius Barachia, contra gazophilacium suum. Post eum aedificavit Melchias filius aurificis usque ad domum Nathinaorum, & scruta*
ven-

¶. 27. *Expl.* comme le verset. 26. est une espece de parenthese, il se rapporte à Phael dont il est parlé au vers. 25.

¶. 30. *Antr.* trefors,

ou chambres dans lesquelles étoient les trefors. *Synops.*

Ibid. *Antr.* vendeurs de ferrailles & d'autres choses usées.

vendendum contra portam judicalem, & usque ad coenaculum anguli. vers la porte des Juges ¹ & jusqu'à la chambre de l'angle ².

31. *Et inter coenaculum anguli in porta grege adificaverunt aurifices & negotiatores.* 31. Les orfevres & les marchands bâtirent à la porte du troupeau le long de la chambre de l'angle.

¶. 30. *Expl.* où se rendoit autrefois la justice. *Synopf.*
Ibid. *Expl.* nomen loci. *Vatabl.*

EXPLICATION

DU CHAPITRE III.

Sens litteral & spirituel.

¶. 1. **A** Lors Eliafib grand Prêtre, & les Prêtres ses freres, s'appliquerent à l'ouvrage, & ils bâtirent la porte du troupeau. Ils la consacrerent, &c.

Le grand Prêtre *Eliafib* dont il est parlé ici, ^{1. Esdras cap. 3. v. 2. 8. 9. Item 2. Esdr. cap. 12. v. 1.} étoit fils de Joacim & petit-fils de Josué qui possédoit la dignité de grand Prêtre, lorsque les Israélites revinrent de captivité sous la conduite de Zorobabel. Ainsi *Eliafib* étoit déjà le troisième qui faisoit les fonctions du souverain Sacer-^{7. 10.} doce, depuis que les Juifs étoient revenus de Babilone. Et il paroît qu'il s'étoit passé depuis leur retour de captivité près de quatre-vingt années, avant qu'ils eussent pû commencer à réparer les murailles de Jerusalem. Sans doute que Dieu voulut les tenir encore durant tout ce tems dans une humble dépendance de son secours, & empêcher que la confiance qu'ils auroient eue dans la force de leur ville, si ses murailles avoient

été réparées si promptement, ne les portât à s'enfler d'orgueil, & à s'appuyer sur leur propre bras. Car il paroît que cette vaine confiance a toujours été la cause de leur ruine, soit du tems de Nabuchodonosor roi de Babylone, soit long-tems depuis sous l'Empire de Vespasien. Et ils ne consideroient jamais ce que l'un de leurs plus saints rois avoit dit dans ses Cantiques. sacrez : Que si le Seigneur ne prenoit le soin de garder luy-même la ville, c'étoit en vain qu'on veilloit pour la garder : *Nisi Dominus custodieris civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.*

Tout ce chapitre est employé à marquer les noms des différentes personnes qui s'appliquèrent à reparer les murailles de Jerusalem. Comme c'étoit un ouvrage qui regardoit tout le peuple, tous aussi y prirent part sans distinction. Le grand Prêtre Eliasib ne s'en dispensa point, non plus que les autres Prêtres ses freres. Et cette union du chef principal avec tous ses membres, nous marquoit admirablement celle qui doit lier encore plus étroitement ensemble tous ceux qui sont engagez à travailler à Pédifice sans comparaison plus auguste de la sainte & spirituelle Jerusalem. Chaque Fidelle à son partage dans ce travail tout divin. Il faut que les principaux Pasteurs montrent les premiers l'exemple, comme Eliasib le fit alors. Et tous les autres se tenant unis à eux sont obligez de satisfaire chacun avec zele à la portion du travail qui leur est échûe par l'ordre de la divine Providence.

Or c'est nous-mêmes, selon saint Paul, qui sommes ce saint édifice que Dieu bâtit : *Dei edificatio estis.* JESUS-CHRIST est le divin fondement de cet édifice, & personne ne peut poser d'autre fondement. *Fundamentum aliud nemo potest ponere, prater id quod positum est, quod est Christus Jesus.* Ce sont les Apôtres, qui comme

de

de sages architectes ont posé ce fondement, & tous les Fidèles bâtissent dessus avec les secours de Dieu, sans l'aide duquel ils travailleroient en vain, selon que l'assure le Prophete roy. Mais c'est *Ps. 126. 1.* à chacun, continue saint Paul, à prendre garde comment il bâtit : *Ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superadificat. Unusquisque autem videat quomodo superadificet* : c'est-à-dire, que ce qu'on bâtit sur le fondement posé par les saints Apôtres, doit être un ouvrage qui soit à l'épreuve du feu, dont Dieu même doit se servir pour l'examiner : *Et uniuscuiusque opus quale sit ignis probabit.* Il faut donc s'efforcer de bâtir sur ce fondement ce qui est figuré par l'or, par l'argent & par les pierres precieuses ; c'est-à-dire, la charité, la crainte chaste du Seigneur, & toutes les autres vertus. Aussi nous voyons que dans la description que saint Jean fait de la celeste Jerusalem qui luy fut montrée dans cette celebre vision de l'Apocalypse, & qu'il nomme au même lieu la sainte Epouse de l'Agneau, il est dit : *Que* *Apocal. 21. v. 9.* *la muraille de cette ville étoit bâtie de jaspe, & c.* *la ville d'un or pur semblable à un verre très-* *v. 18. 19.* *clair, & que les fondemens de la muraille de la ville étoient ornés de toutes sortes de pierres precieuses.*

Il est sans doute que l'Écriture, inspirée de Dieu pour nôtre édification & pour nôtre instruction, ne seroit point descendue dans tout ce petit détail, des noms de ceux qui travaillerent à bâtir les murs de Jerusalem, & de la mesure du travail de chacun d'eux, si elle n'avoit voulu marquer par là d'une maniere figurée, ce qui se passe durant tout le cours des siècles dans l'édifice de la sainte Eglise, qu'on peut assurer que Dieu a toujours eu principalement en vûe, toutes les fois qu'il nous a parlé dans les livres saints de la ville de Jerusalem. Et quoiqu'il soit au-dessus de nôtre

tre lumiere de penetrer dans le sens de toutes ces differentes figures, il est toutefois utile d'avoir au moins cette vûe dans l'esprit en les lisant, pour reverer humblement les veritez qui nous sont cachées sous ces voiles.

¶ 5. Ceux de Thecua bâtirent auprès de ceux-ci. Mais les principaux d'entr'eux ne voulurent point s'abaisser pour travailler à l'ouvrage du Seigneur.

Il est dit à la lettre de ces principaux de Thecua : Qu'ils ne soumirent point leur coû pour travailler, &c. Ce qui est une comparaison prise des bœufs, sur le coû desquels on met le joug qui sert à tirer. Rien n'est en effet plus commun dans les saintes Ecritures, que ce langage figuré. Un Auteur considerable nous fait remarquer, que lorsqu'il est dit que les peuples de Thecua, d'où étoit originaire le Prophete Amos, travaillant comme les autres à bâtir un certain espace des murs de Jerusalem, les principaux, c'est-à-dire, les plus riches & les plus puissans d'entr'eux refuserent de s'abaisser à ce travail; cela peut nous figurer deux veritez : L'une est, que les personnes du peuple & les pauvres contribuent souvent beaucoup plus aux ouvrages de l'Eglise, que les riches & que les puissans du siecle, qui regardent d'ordinaire comme une bassesse de s'occuper aux choses de Dieu, parce que ne connoissant point la veritable grandeur, ils prennent pour quelque chose de grand, ce qui est très-méprisable à leurs yeux. L'autre est, qu'il se trouve des Ministres dans l'Eglise, qui semblables à ces principaux de Thecua, ne veulent point abaisser leur coû pour travailler à l'ouvrage de leur divin Maître; & que ce

Matt. c. 23. 4. sont ceux que le Fils de Dieu reprend en la personne des Pharisiens, lorsqu'il les blâmoit de ce qu'ils mettoient sur les épaules des autres des fardeaux pesans & qu'on ne pouvoit porter, & de ce qu'ils n'auroient pas voulu eux-mêmes les avoir remuez du bout du doigt.

G H A.



CHAPITRE IV.

Les ennemis des Juifs conçoivent en vain le dessein de les empêcher de rebâtir les murs de Jerusalem. Excellent ordre que Nehemias donna pour continuer cet ouvrage.

F Actum est autem, cum audisset Sanaballat quod edificaremus murum, iratus est valde: & motus nimis submovit Judæos.

2. & dixit coram fratribus suis, & frequentia Samaritanorum: Quid Judæi faciunt imbecilles? Num dimittent eos gentes? Num sacrificabunt, & complebunt in una die? Numquid edificare poterant lapides de acervis pulveris, qui combusti sunt?

3. Sed & Tobias Ammonites proximus ejus, ait: Edificent: si ascenderit vulpes, transiliet murum eorum lapideum.

4. Audi, Deus no-

Mais Sanaballat ayant appris que nous rebâtissions les murailles, entra dans une grande colere; & dans cette émotion où il étoit, il commença à se railler des Juifs,

2. & dit devant ses frères & un grand nombre de Samaritains: Que font ces pauvres Juifs? Les peuples les laisseront-ils faire? Sacrifieront-ils, & acheveront-ils leur ouvrage en un même jour? Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre?

3. Tobie Ammonite qui étoit proche de luy, disoit de même: Laissez-les bâtir: si un renard vient, il passera par-dessus leurs murailles de pierre.

4. Ecoutez, Seigneur notre

nôtre Dieu, dis-je alors, considérez que nous sommes devenus la fable & le mépris des hommes. Faites retomber leurs insultes sur leurs têtes, rendez-les un objet de mépris dans le lieu où ils auront été emmenez captifs.

5. Ne couvrez point leur iniquité, & que leur péché ne s'efface point de devant vos yeux, parce qu'ils se sont raillez de ceux qui bâissoient.

6. Nous rebâtimes donc la muraille, & toutes les brèches en furent réparées jusqu'à la moitié : & le peuple s'encouragea de nouveau à bien travailler.

7. Mais Sanaballat, Tōbie, les Arabes, les Ammonites & ceux d'Azot ayant appris que la playe des murs de Jerusalem se refermoit, & qu'on commençoit à en reparer toutes les brèches, ils entreurent dans une étrange colere.

8. Et ils s'assemblèrent tous d'un commun accord pour venir attaquer Jerusalem, & nous dresser des embûches.

ster, quia facti sumus despectui : converte opprobrium super caput eorum, & da eos in despectionem in terra captivitatis.

5. Ne operias iniquitatem eorum & peccatum eorum, coram facie tua non deleatur, quia irriserunt adificantes.

6. Itaque adificavimus murum, & conjunximus totum usque ad partem dimidiam : & provocatum est cor populi ad operandum.

7. Factum est autem, cum audisset Sanaballat, & Tobias, & Arabes, & Ammonita, & Azotii, quod obducta esset cunicatrix muri Jerusalem, & quod coepissent interrupta concludi, irati sunt nimis.

8. Et congregati sunt omnes pariter, ut venissent, & pugnarent contra Jerusalem, & molirentur insidias.

9. Et

9. *Et oravimus Deum nostrum, & posuimus custodes super murum die ac nocte contra eos.*

9. Nous offrîmes aussitôt nos prières à Dieu, & nous mîmes des gardes jour & nuit sur la muraille pour nous opposer à leurs efforts.

10. *Dixit autem Judas : Debilitata est fortitudo portantis, & humus nimia est, & nos non poterimus adificare murum.*

10. Cependant les Juifs disoient : Ceux qui sont occupez à porter sont fatiguez. Il y a beaucoup de terre à ôter^u, & ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

11. *Et dixerunt hostes nostri : Nesciant, & ignorant, donec veniamus in medium eorum, & interficiamus eos, & cessare faciamus opus.*

11. Et nos ennemis se dirent entr'eux : Qu'ils ne sçachent point nôtre dessein, afin que lorsqu'ils n'y penseront pas, nous venions tout d'un coup au milieu d'eux les tailler en pieces, & faire cesser l'ouvrage.

12. *Factum est autem, venientibus Judais, qui habitabant juxta eos, & dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,*

12. Mais les Juifs qui demeuroient au milieu de ces gens-là, étant venus à Jerusalem, & m'ayant marqué dix foisⁿ leur dessein, de tous les lieux differens d'où ils venoient me trouver;

13. *statui in loco post murum per circuitum populum in ordinem cum*

13. je mis le peuple en haye derriere les murs tout au long des murailles.

¶. 10. *Antr. Hebr. & LXX.* Il y a beaucoup de chaux & de sable à porter; i. e. pour faire du mortier. *Vatabl.*

certain pour une incertain. Cela veut dire, que Nehemias reçut cet avis de beaucoup d'endroits differens, d'où les Juifs le venoient trouver.

¶. 12. *Expl. nombre*

les de la ville avec leurs gladiis suis, & lancea, épées, leurs lances & arcibus. leurs arcs.

14. Et ayant considéré toutes choses, j'allay trouver les personnes les plus considérables, les Magistrats & le reste du peuple, & je leur dis : Ne craignez point ces gens-là : Souvenez-vous que le Seigneur est grand & terrible, & combattez pour vos frères, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, & pour vos maisons.

15. Mais nos ennemis ayant sçu que nous avions été avertis de leur entreprise, Dieu dissipa leur dessein; nous revînmes tous aux murailles, & chacun reprit son ouvrage.

16. Depuis ce jour-là la moitié des jeunes gens étoit occupée au travail, & l'autre moitié se tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc, & leur cuirasse; & les chefs du peuple étoient derrière eux dans toute la maison de Juda.

17. Ceux qui étoient employez à bâtir les murs,

14. Et perspexi atque surrexi : & aio ad optimates & magistratus, & ad reliquam partem vulgi : Nolite timere de facie eorum. Domini magni & terribilis meminitote, & pugnate pro fratribus vestris, filiis vestris, & filiabus vestris, & uxoribus vestris & domibus vestris.

15. Factum est autem, cum audissent inimici nostri nuntiatum esse nobis, dissipavit Deus consilium eorum. Et reversi sumus omnes ad muros, unusquisque ad opus suum.

16. Et factum est à die illa, media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lancea, & scuta, & arcus, & lorica, & principes post eos in omni domo Juda,

17. edificantium in muro, & portantium onera,

onera, & imponentium: unâ manu suâ faciebat opus; & alterâ tenebat gladium:

& à porter ou à charger les porteurs faisoient leur ouvrage d'une main, & tenoient leur épée de l'autre.

18. *adificansim enim unusquisque gladio erat ascinctus renes. Et adificabant, & clangebant buccinâ juxta me.*

18. Car tous ceux qui bâtissoient avoient l'épée au côté. Ils travailloient au bâtiment, & ils sonnoient de la trompette auprès de moy.

19. *Et dixi ad optimates, & ad magistratus, & ad reliquam partem vulgi: Opus grande est & latum, & nos separati sumus in muro procut alter ab altero:*

19. Alors je dis aux personnes les plus considérables, aux Magistrats, & à tout le reste du peuple: Cet ouvrage est grand & de longue étendue, & nous sommes icy le long des murailles separez bien loin les uns des autres.

20. *in loco quocumque audieritis clangorem tuba, illuc concurrite ad nos: Deus noster pugnabit pro nobis.*

20. C'est pourquoy par tout où vous entendrez sonner la trompette, courez-y aussitôt pour nous secourir, & nôtre Dieu combattra pour nous.

21. *Et nos ipsi faciamus opus: & media pars nostrum tenent lancens, ab ascensu aurore donec egrediantur astra.*

21. Cependant continuons à faire nôtre ouvrage, & que la moitié de ceux qui sont avec nous ait toujours la lance à la main depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles paroissent.

22. *In tempore quoque illo dixi populo: Unusquisque cum puero suo maneat in medio Jerusa-*

22. Je dis aussi au peuple en ce même tems: Que chacun demeure avec son serviteur au lieu

lieu de Jerusalemⁿ, afin que nous puissions travailler jour & nuit chacun en son rangⁿ.

23. Pour ce qui est de moy, de mes freres, de mes gens & des gardes qui m'accompagnoient, nous ne quittons point nos vêtements, & on ne les ôtoit que pour se purifierⁿ.

¶ 22. *Expl.* Qu'il n'aille point ailleurs, étant besoin de veiller la nuit, & de travailler le jour. *Synops.*

Ibid. *Expl.* Sint nobis vestes. *Hebr.* ut sint nobis no-

lem, & sint nobis vices per noctem, & diem, ad operandum.

23. Ego autem & fratres mei, & pueri mei, & custodes qui erant post me, non deponedimus vestimenta nostra, unusquisque tantum nudabatur ad baptismum.

Estu ad custodiam, & interdiu ad opus. *lb.*

¶ 23. *Expl.* ad ablutiones aut lege præceptas, aut moribus introductas. *Synops.*

E X P L I C A T I O N

D U C H A P I T R E I V.

Sens litteral & spirituel.

¶ 4. 5. **C**onsidérez que nous sommes devenus la fable & le mépris des hommes. Faites retomber leurs insultes sur leurs têtes, rendez-les un objet de mépris dans le lieu où ils auront été emmenés captifs. . . . parce qu'ils se sont raillez de ceux qui bâtiſſoient.

Les ennemis d'Israël quoiqu'outréz interieurement, & piquez jusques au vif de l'entreprise par laquelle ce peuple de Dieu s'engageoit à rebâtir les murailles de Jerusalem; dont le rétablissement paroissoit insupportable à leur jalousie, feignent cependant de n'avoir que du mépris de leur dessein pour mieux couvrir leur colere; ils s'en

S'en raillent & s'en moquent, ainsi que d'un jeu d'enfans : *Laissez-les faire*, disoient-ils, *si un regard vient, il passera par-dessus leurs murs de pierre*. Ainsi Dieu permit que le mépris même, que ces ennemis de Jerusalem témoignèrent d'abord de ses murs, contribua à les faire croître plus sûrement. Nehemias souffre humblement cette raillerie insolente des peuples voisins. Il ne la repousse point par d'autres outrages : mais il les combat de la manière du monde la plus redoutable, en n'opposant à leurs insultes que la prière qu'il fait à Dieu, & il l'engage seulement à considérer que le peuple qu'il avoit choisi, étoit devenu la fable & le sujet du mépris des hommes. Vous sçavez, Seigneur, luy disoit-il, que nous n'avons entrepris de rebâtir Jerusalem que sous vos ordres. Lors donc que nos ennemis se raillent de nous en nous voyant rebâtir votre ville sainte, lors qu'ils insultent à nôtre travail, comme à un ouvrage que les regards peuvent détruire, c'est vous, mon Dieu, qu'ils attaquent ; c'est de votre toute-puissance qu'ils se jouent, puisque vous vous êtes déclaré le Dieu d'Israël. Il est vray que ces murailles autrefois si fortes ont été réduites en poudre, ainsi qu'ils nous le reprochent : mais ç'a été par un effet de votre justice, qui vouloit punir la revolte de votre peuple. Maintenant, Seigneur, que nous nous sommes abaissés sous votre puissance, & que vous nous avez pris en votre protection, nos ennemis pourroient-ils se glorifier d'avoir anéanti vos promesses, & prévalu sur ce peuple que vous aimez ? *Faites donc retomber leurs insultes sur leurs propres têtes.*

Ce qu'il ajoute lorsqu'il dit à Dieu : *Ne couvrez point leur iniquité, & que leur péché ne s'efface point de devant vos yeux*, peut d'abord paroître une prière très-indigne d'un homme juste, tel qu'étoit Ne-

Eftiu.

Nehemias, dont la charité comme celle de tous les Saints, sembloit devoit se porter plutôt à prier Dieu que leur péché fût effacé de devant ses yeux, & leur iniquité couverte par l'abondance de sa divine miséricorde. Mais il faut sçavoir, comme l'a fort bien remarqué un Interprete, que ces sortes de prieres qui se trouvent fort souvent dans les Ecritures, ont été dans la bouche des Prophetes ou des autres hommes animez de l'Esprit de Dieu, non pas des imprecations & des effets de leur haine, ce qui eût été incompatible avec leur charité, mais des propheties, ou des declarations authentiques qu'ils faisoient de ce que la divine justice preparoit à ses ennemis, s'ils persistoient dans l'obstination de leur péché. Or il n'y a gueres de caractere plus visible de la reprobation de ces méchans, que lorsqu'ils insultent avec le dernier mépris aux vrais serviteurs de Dieu, & qu'en se jouant de son peuple ils se rient en quelque façon de luy-même. Il est néanmoins tout-puissant pour les toucher & les convertir. Mais l'Esprit saint faisoit sans doute parler prophetiquement Nehemias touchant ces hommes impies, qui furent jusqu'à la fin endurcis dans leur haine contre Israël & contre le Seigneur son Dieu.

ŷ. 10. Cependant les Juifs disoient : Ceux qui sont occupez à porter sont fatiguez. Il y a beaucoup de terre à ôter, & ainsi nous ne pourrons bâtir la muraille.

Dieu permet, pour éprouver d'avantage la fermeté & la foy de Nehemias, que non seulement les ennemis déclarez du peuple de Dieu, entreprennent de traverser son ouvrage, mais que quelques-uns des Juifs mêmes se soulevent en quelque façon contre luy par leurs murmures. Ils commencent à se plaindre qu'ils sont accablez par la grandeur du travail. La vûe des

des monceaux de terre & des ruines des anciens
 murs, qu'il falloit necessairement remuer pour
 en rebâtir de neufs, les étonne, & ils desespé-
 rent enfin de pouvoir venir à bout de l'ouvrage
 qu'ils ont entrepris : *Nous ne pourrions jamais,*
disent-ils, bâtir la muraille. C'est ainsi que le
 grand Apôtre travaillant depuis à la fondation
 des saintes Eglises, ne voyoit que combats au-
 dehors, & que frayeur au-dedans : *Foris pugna,*
intus timores. Mais Dieu qui console les humbles
 & les affligez, le console, comme il le dit,
 & le soutint puissamment dans cet état si pe-
 nible. Il le fit aussi à l'égard de Nehemias : car
 il le mit en état d'encourager tous ses freres par
 ses saintes exhortations, en les faisant souvenir de
 la grandeur & de la puissance du Dieu pour lequel
 ils travailloient. Et il le mit à couvert en même
 tems du mauvais dessein de ses ennemis, qui pour
 l'attaquer plus sûrement, avoient resolu de venir
 le surprendre dans le tems qu'il y penseroit le moins.
 Le Seigneur luy envoya donc de divers endroits
 des Juifs établis parmi ces peuples, qui vinrent luy
 découvrir ce qu'ils avoient reconnu du mauvais
 dessein de leurs communs ennemis. Ainsi il trouva
 moyen de s'assurer contre toutes leurs entreprises,
 & de rendre vains tous leurs projets.

Il arrive aussi très-souvent, que ceux qui sont
 engagez par la divine vocation de leur baptême
 à travailler en commun aux reparations de la ce-
 leste Jerusalem, dont tant de pierres vivantes
 sont tombées par la chute des anges prévarica-
 teurs, & dont les élus de Dieu s'efforcent sans
 cesse de remplir les places vuides, se laissent al-
 ler au murmure & au découragement par la vûe
 du grand travail qu'il est nécessaire de soutenir
 pour achever un si saint ouvrage. Nous sommes,
 disent ces Chrétiens à l'exemple de ces lâches Is-
 raélites, *fatiguez à porter toujours des fardeaux.*

Nous

Nous ne voyons devant nous que de grands monceaux de terre à transporter. Nous desespérons de pouvoir finir ce travail, & bâtir cette muraille de Jerusalem. Mais que ceux qui parlent ainsi, écoutent le Fils de Dieu qui leur crie à haute voix dans l'Évangile : *Venez à moy, vous tous qui êtes fatiguez & chargez, & je vous soulageray. Prenez mon joug sur vous, & apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames. Car mon joug est doux, & mon fardeau est leger.*

Matth.
cap. 11.
v. 28. 29.

Il faut donc necessairement que la douceur & l'humilité évangélique manque à ces personnes, puisque JESUS-CHRIST assure, que ceux qui sont doux & humbles de cœur trouvent le repos de leurs ames. Il faut qu'étant fatiguées & chargées elles négligent d'aller au Sauveur, puisqu'il déclare formellement qu'il soulagera celles qui viendront à luy. Il faut enfin que le joug dont elles se chargent ne soit pas celuy du Fils de Dieu, ou qu'il soit au moins accompagné de quelque autre joug, puis qu'il ne nous peut tromper en nous disant que son joug est doux, & que son fardeau est leger. Qu'elles se souviennent donc, que saint Paul témoigne, que l'on n'accomplit la loy de JESUS-CHRIST, qu'en portant les fardeaux les uns des autres. Qu'elles comparent, comme fait encore le même Apôtre, toutes les fatigues, tous les fardeaux, & tous les travaux de la vie présente, avec la gloire qui en doit être la recompense, & elles reconnoîtront comme luy, que toutes les afflictions que l'on souffre en cette vie sont très-legeres & d'un moment, au lieu que la gloire souveraine & incomparable qu'elles procurent sera éternelle, & selon son expression, d'un poids éternel. *Quod in presenti est momentaneum & leve tribulationis nostra, supra modum in sublimitate aeternum gloria pondus operatur in nobis.*

Gal. c. 6.
2.

2. Cor. c. 4.
17.

Allons

Allons donc à JESUS-CHRIST, comme il nous l'ordonne, lorsque nous sommes fatiguez & chargez. Et ne craignons plus le travail, du moment que nous commençons à nous appuyer sur le secours de celui qui nous promet si solennellement de nous soulager. Ne disons plus, comme ces Juifs effrayez : Que nous ne pourrions achever de bâtir les murailles de Jerusalem ; mais ayons, comme l'Apôtre, *une ferme confiance, que celui qui a commencé en nous le saint ouvrage de notre salut, l'achevera & le perfectionnera de plus en plus, jusqu'au jour de JESUS-CHRIST.* Soyons consolés par l'assurance que saint Pierre nous a donnée : Que le Dieu de toute grace qui nous a appellez en JESUS-CHRIST à son éternelle gloire, nous perfectionnera, nous affermira, nous fortifiera après que nous aurons souffert quelques tems. Enfin n'oublions jamais que le Fils de Dieu ne promet nôtre salut qu'à nôtre persévérance : *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus eris.*

¶ 17. 18. Ceux qui étoient employez à bâtir les murs..... faisoient leur ouvrage d'une main, & tenoient l'épée de l'autre, &c.

C'est l'état où la malice des ennemis d'Israël réduisit le peuple de Dieu, de bâtir d'une main avec la truelle, & d'avoir l'épée dans l'autre pour se défendre. C'est ainsi que l'ancienne Jerusalem des Juifs fut rebâtie, & c'est ainsi que la nouvelle Jerusalem des Chrétiens se bâtit encore, & se bâtitra jusques à la fin des siècles. Les Anges déchûs de cette celeste cité par leur orgueil, ne cessent point & ne cesseront jamais tant que le monde durera, de l'attaquer en la personne des Fidèles. Ils s'efforcent & par eux-mêmes, & par le cruel ministère de ceux qu'ils animent de leur fureur, d'empêcher la consommation de cette ville sainte, d'où ils sont éternellement exclus. Mais que ceux

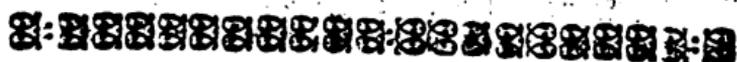
qui appartiennent à la vraie race d'Israël écoutent avec respect ces paroles si consolantes de Nehemias : *Ne craignez point ces ennemis qui veulent vous imprimer de la terreur. Souvenez-vous que le Seigneur que vous servez est grand & terrible, & combattez genereusement pour vos freres. Qu'ils ne soient point effrayez par le rugissement de ces lions qui tourment sans cesse, comme dit saint Pierre, pour les devorer. Mais qu'ils leur résistent, selon l'avis du même Apôtre, en demeurant fermes dans la foy ; & qu'ils se soutiennent par cette pensée continuelle : Quo leurs freres qui sont répandus dans tout le monde, souffrent les mêmes afflictions qu'ils souffrent eux-mêmes.*

1. Pet. c. 5.
v. 8. 9.

2. Cor. c.
12. 10.

Il ne faut donc pas que nous nous attendions à travailler dans un plein repos à l'édifice de nôtre sainte cité. Le soulagement que JESUS-CHRIST nous promet, n'exclut ni les croix ni les souffrances : mais il consiste à faire trouver de la douceur dans ces mêmes croix, comme l'Apôtre témoigne effectivement : *Qu'il pensoit de la satisfaction & de la joye dans les faiblesses, dans les outrages, dans les necessitez où il se trouvoit réduit, dans les persecutions & dans les afflictions pressantes qu'il souffroit pour JESUS-CHRIST ; & qu'il ne vouloit se glorifier en aucune autre chose, qu'en la croix de nôtre Seigneur. Ainsi il se faut armer, comme saint Paul, des armes de la justice. Il faut se revêtir, selon qu'il le dit, de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir nous défendre des embûches & des artifices du démon, & pour pouvoir résister au jour mauvais. Car c'est ainsi qu'en portant dans une main l'épée spirituelle, figurée par celle que tenoient ces Juifs, l'on est en état de travailler sûrement à l'édifice de la sainte Jerusalem, sans craindre toutes les insultes des ennemis de nôtre salut.*

CHA-



CHAPITRE V.

Excellente conduite & desintéressement de Nebemie dans l'exercice de sa charge de Gouverneur de la Judée.

1. **E**T factus est clamor populi & uxororum ejus magnus, adversus fratres suos Judaeos.

2. Et erant qui dicebant: Filii nostri, & filiae nostrae multae sunt inimicis: accipiamus pro pretio eorum frumentum, & comedamus & vivamus.

3. Et erant qui dicebant: Agros nostros, & vineas, & domos nostras opponamus, & accipiamus frumentum in fauce.

4. Et alii dicebant: Multum sumamus pecunias in tributa Regis, demasque agros nostros & vineas.

5. & nunc sicut carnes fratrum nostrorum, sic carnes nostra sunt: & sicut filii eorum, ita & filii nostri: ecce nos subjungimus filios nostros

1. **A** Lors le peuple & leurs femmes firent de grandes plaintes contre les Juifs leurs frères,

2. & il y en avoit qui disoient: Nous avons trop de fils & de filles; vendons-les & en achetons du blé pour nous nourrir, & pour avoir de quoy vivre.

3. D'autres disoient: Engageons nos champs, nos vignes & nos maisons, afin d'en avoir du blé pendant la famine.

4. D'autres disoient encore: Faut-il que nous empruntions de l'argent pour payer les tributs du Roy, & que nous abandonnions nos champs & nos vignes?

5. Notre chair est comme la chair de nos frères, & nos fils sont comme leurs fils: & cependant nous sommes contraints de réduire en servitude

nos fils & nos filles, & nous n'avons rien pour racheter celles de nos filles qui sont esclaves. Nos champs & nos vignes sont possédées par des étrangers.

6. Lorsque je les entendis se plaindre de la sorte, j'entray dans une grande colere.

7. Je pensai en moi-même au fond de mon cœur ce que j'avois à faire. Je fis une reprimande aux principaux du peuple, & aux magistrats, & je leur dis: Exigez-vous donc de vos freres les interêts & l'usure de ce que vous leur donnez? Je fis faire en même tems une grande assemblée du peuple contr'eux,

8. & je leur dis: Vous sçavez que nous avons racheté autant que nous l'avons pû, les Juifs nos freres qui avoient été vendus aux nations. Est-ce donc que maintenant vous vendrez vos freres, & qu'il faudra que nous les rachetions? Quand je leur eus parlé de la sorte, ils demeurèrent dans le silence, & ils ne sçurent que me répondre.

9. *Di.*

7. *Expl.* pour confondre publiquement ceux qui avoient refusé d'abord de m'écouter. *Tir.*

Et filias nostras in servitatem, & de filiabus nostris sunt famula, nec habemus unde possint redimi, & agros nostros, & vineas nostras alii possident.

6. *Et iratus sum nimis cum audissem clamorem eorum secundum verba hac:*

7. *cogitavitque cor meum mecum: & increpavi optimates & magistratus, & dixi eis: Usurasne singuli à fratribus vestris exigitis? Et congregavi adversum eum concionem magnam,*

8. *Et dixi eis: Nos, ut scitis, redemimus fratres nostros Judaeos, qui venditi fuerant gentibus, secundum possibilitatem nostram: & vos igitur vendetis fratres vestros, & redimemus eos? Et siluerunt, nec invenerunt quid responderent.*

9. Dixique ad eos :
*Non est bona res, quam
 facitis : quare non in ti-
 more Dei nostri ambula-
 tis, ne exprobratur nobis
 à gentibus inimicis nostris?*

10. *Et ego, & fratres
 mei, & pueri mei, com-
 modavimus plurimis pec-
 uniam & frumentum :
 non reperimus in commu-
 ne istud, ac alienum con-
 cedimus, quod debetur
 nobis.*

11. *Reddite eis hodie
 agros suos, & vineas suas
 & oliveta sua, & domos
 suar : quin portus & cen-
 tesimam pecunia, frumen-
 ti, vini & olei, quam
 exigere soletis ab eis, da-
 te pro illis.*

12. *Et dixerunt : Red-
 demus, & ab eis nihil
 quaremus : sic quo facio-
 mus ut loqueris. Et vo-
 cavi Sacerdotes, & ad-
 juravi eos, ut facerent
 juxta quod dixeram.*

9. Je leur dis ensuite :
 Ce que vous faites n'est
 pas bien : Pourquoi ne
 marchez-vous point dans
 la crainte de nôtre Dieu
 pour ne nous exposer point
 aux reproches des peu-
 ples qui sont nos enne-
 mis ?

10. Mes freres, mes
 gens & moy nous avons
 prêté à plusieurs de l'ar-
 gent & du blé ; accordons-
 nous tous, je vous prie, à
 ne leur rien redemander,
 & à leur quitter ce qu'ils
 nous doivent.

11. Rendez-leur aujour-
 d'huy leurs champs &
 leurs vignes, leurs plants
 d'oliviers & leurs mai-
 sons. Payez même pour
 eux le centième de l'ar-
 gent, du blé, du vin,
 & de l'huile que vous
 avez accoutumé d'exiger
 d'eux.

12. Ils me répondirent :
 Nous leur rendrons ce que
 nous avons à eux. Nous
 ne leur redemanderons
 rien de ce qu'ils nous doi-
 vent, & nous ferons ce que
 vous nous avez dit. Alors
 je fis venir les Prêtres, &
 je leur fis promettre avec
 serment qu'ils agiroient
 comme j'avois dit.

13. Après cela je le-
totaiy mes habits", & je
dis : Que tout homme qui
n'accomplira point ce que
j'ay dit soit secoué & rejeté
de Dieu loin de sa maison,
& privé du fruit de ses tra-
vaux : Qu'il soit ainsi se-
coué & rejeté, & réduit à
l'indigence. Tout le peu-
ple répondit, Amen, & ils
louèrent Dieu. Le peuple
fit donc ce qui avoit été
proposé.

14. Pour ce qui est de
moy, depuis le jour que
le Roy m'avoit comman-
dé d'être Gouverneur dans
le país de Juda, c'est-à-
dire, depuis la vingtième
année du regne d'Artaxer-
cès jusqu'à la trente-deu-
xième, pendant l'espace
de douze ans, nous n'a-
vons rien pris, mes freres"
& moy des revenus qui
étoient dûs aux Gouver-
neurs.

15. Ceux qui l'avoient
été avant moy avoient
accablé le peuple, en pre-
nant tous les jours qua-
rante sicles sur le pain,

13. *Insuper excussi fi-
nium meum, & dixi: Sic
excusiat Deus omnem vi-
rum, qui non contempnerit
verbum istud, de domo
sua, & de laboribus suis:
sic excusietur, & vacuus
fiat. Et dixit universa
multitudo: Amen. Et lau-
daverunt Deum. Fecit er-
ga populum sicut erat di-
ctum.*

14. *A die autem illa,
quâ preceperat rex mihi
ut essem dux in terra Ju-
da, ab anno vigesimo us-
que ad annum trigesi-
mum secundum Artaxer-
xerxi regis, per annos
duodecim, ego & fratres
mei annonas, quæ duci-
bus debebantur, non co-
medimus.*

15. *Duces autem pri-
mi, qui fuerant ante
me, gravaverunt po-
pulum, & acceperunt
ab eis, in pane, & vi-*

¶ 13. *Lettr. Sinum meum,
id est, extremam vestem.
Synops. Hebr. & Septuag. vesti-
mentum. Expl. malè preca-
tus sum is: qui aliter face-
rent, idque adhibito signo*

exteriore. *Synops.*

¶ 14. *Expl. mes dome-
stiques, ou les compagnons
de mon voyage & de mes
travaux, ou mes proches.
Synops.*

no, & pecunia, quotidia siclos quadraginta: sed & ministri sororum depresserunt populum. Ego autem non feci ita propter timorem Dei:

16. *quin potius in opere muri adificavi, & agrum non emi, & omnes pueri mei congregati ad opus erant.*

17. *Judai quoque & magistratus, centum quinquaginta viri, & qui veniebant ad nos de gentibus quae in circuitu nostro sunt, in mensa mea erant.*

18. *Parabatur autem mihi per dies singulos bos unus, arietes sex electi, exceptis volatilibus, & inter dies decem vina diversa, & alia multa tribuebam: insuper & annonae ducatus mei non quasivi: valde enim attenuatus erat populus.*

19. *Memento mei,*

¶ 16. Expl. des pauvres, à vil prix, comme tant d'autres. *Synops.*

sur le vin & sur l'argent, & leurs Officiers les surchargeoient encore. Mais pour moy je ne l'ay point fait, parce que je crains Dieu.

16. J'ay travaillé même comme les autres aux reparations des murailles, je n'ay acheté aucun champ¹¹; & tous mes gens étoient assemblez pour travailler à ces mêmes reparations.

17. Les Juifs mêmes & les Magistrats au nombre de cent-cinquante personnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient toujourns à ma table.

18. On m'apprétoit tous les jours un bœuf & six excellens moutons, sans les volailles. De dix en dix jours je distribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainsi beaucoup de choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui étoit dû à ma charge: car le peuple étoit extrêmement pauvre.

19. O mon Dieu souvenez-

mez-vous de moy pour me *Deus meus in bonum*, se-
 faire misericorde", selon *cundem omnia qua faci*
 tout le bien que j'ay fait *populo huius*.
 à ce peuple.

¶. 19. *Lettr. in bonum i. e. ut mihi beneficia. vel pro bonitate tua. Synops.*

E X P L I C A T I O N

D U C H A P I T R E V I I I.

Sens.litteral & spirituel.

¶. 1. 2. **A** Lors le peuple & leurs femmes firent de grandes plaintes contre les Juifs leurs freres, & il y en avoit qui disoient : Nous avons trop de fils & de filles; vendons-les & en achetons du blé, &c.

La persecution que souffroient les Juifs de la part des peuples voisins, qui prirent les armes pour les empêcher de bâtir les murs de Jerusalem, fut cause en partie que la famine commença à les tourmenter. La crainte des ennemis, dont ils se voyoient comme assiegez, leur ôtoit sans doute la liberté de faire venir autant de vivres qu'il étoit besoin. Et d'ailleurs étant pressés de travailler aux murailles de leur ville, ils ne pouvoient pas songer comme auparavant, à pourvoir aux besoins de leurs familles. Dans une si grande extremité les personnes riches auroient dû sans doute assister leurs freres de leur abondance : mais l'avarice leur ferma le cœur & les mains, & ouvrit en même tems la bouche des pauvres, qui commencerent à crier beaucoup, & à faire de grandes plaintes contre ceux qui étant leurs freres, les traitoient aussi inhumainement que des étrangers. Cette resolution qu'ils

qu'ils prirent de vendre leurs fils & leurs filles, pour en acheter du blé dont ils pussent vivre, étoit un effet de leur desespoir ; car ces pauvres peuples n'auroient eu garde de se plaindre d'avoir trop de fils & de filles, si la grande nécessité où ils se trouvoient ne les y eût engagez ; puisque la gloire des Juifs consistoit dans le grand nombre de leurs enfans, à cause de l'espérance qu'ils avoient de voir naître de leur race le Messie. Mais il paroît que la loy de Dieu ne défendoit point à un pere de vendre son fils ou sa fille, s'il arrivoit qu'il se trouvât dans quelque nécessité.

Y. 5. Notre chair est comme la chair de vos freres, & nos fils sont comme leurs fils : & cependant nous sommes contrainsts de réduire en servitude nos fils & nos filles, &c.

Voici, selon l'explication des Interpretes, quel est le sens de ces paroles, que l'extrême dureté des riches arrachoit de la bouche du pauvre peuple : Ne sommes-nous pas eux & nous une même chair ? C'est-à-dire, ne descendons-nous pas des mêmes peres ? Nos enfans aussi doivent-ils être d'une pire condition que les leurs ? Et cependant accablez, comme nous sommes, par la pauvreté, nous nous voyons misérablement forcez de leur vendre nos enfans, afin qu'ils soient leurs esclaves, comme s'ils étoient des étrangers.

Y. 7. Je fis une reprimande aux principaux du peuple & aux Magistrats, & je leur dis : Exigez-vous donc de vos freres les intérêts & l'usure de ce que vous leur donnez ? &c.

Il paroît par là, que les riches se servant cruellement du temps de cette famine, pour s'enrichir de nouveau aux dépens des pauvres qui étoient leurs freres, ne les assistoient dans leur extrême besoin qu'en leur prêtant à usure, contre l'expresse défense que Dieu leur en avoit faite par ces paroles : *Vous ne prêterez point à usure à votre frere,*

Dent. c. 23. v. 19. 20. ni de l'argent, ni du blé, ni quelque autre chose que ce soit. Mais vous prêterez à votre frère ce dont il aura besoin, sans en tirer aucun intérêt, afin que le Seigneur votre Dieu vous bénisse en tout ce que vous ferez. On ne peut assez exagérer cette injustice & ce crime de l'usure, qui ne ruine pas seulement la fortune temporelle de ceux qui sont pauvres, en les consumant peu à peu par des intérêts illégitimes, sous le poids desquels ils sont obligés à la fin de succomber, mais qui éteint tout-à-fait la charité dans ces riches criminels, dont les trésors ne se multiplient que par cette sorte d'effusion du sang de leurs frères qu'ils succent, s'il est permis de parler ainsi, comme des sangsues, jusqu'à les réduire dans la dernière extrémité. Il ne faut donc pas s'étonner si Nehemias s'éleva alors avec tant de force contre ceux d'entre les Juifs qui traitoient leurs frères avec cette inhumanité.

Il est vrai que la loi de Moïse ne défendoit l'usure aux Hébreux qu'à l'égard des autres Hébreux. Mais c'étoit sans doute à cause de la dureté de leur cœur, que Dieu ménageoit ainsi leur faiblesse. Et l'on pouvoit regarder cette ordonnance, comme une de celles dont il a parlé depuis par la bouche d'un de ses Prophètes, lorsqu'il di-

Exech. c. 20. 25. soit: Qu'il avoit donné à son peuple des préceptes imparfaits, *precepta non bona*, & des loix où ils ne trouveroient point la vie, *Et judicium in quibus non vivunt*. Il n'en est pas de la sorte au tems de la loi nouvelle, qui est le tems de la perfection de la loi: car il n'y a plus, comme dit saint Paul,

Rom. c. 10. 12. Galat. c. 5. 6. de distinction des Juifs ni de Gentils: *Et in JESU CHRISTO, ni la circoncision ni l'incircuncision ne servent de rien; mais la foy qui agit par la charité.* Ainsi au lieu qu'autrefois Dieu disoit aux Juifs: *Dent. c. 23. v. 19. 20.* Vous ne prêterez point à votre frère, c'est-à-dire, à un autre Juif; mais à un étranger, c'est-à-dire, aux Infidèles. *JESU CHRISTO* dit à ses disciples:

ples : Aimez vous autres vos ennemis mêmes : Faites-leur du bien, & prêtez sans en rien esperer, c'est-à-dire, sans en tirer d'interêts. Car par là vous témoignerez que vous êtes les enfans du Très-haut, parce qu'il est bon aux ingrats même & aux méchans.

C'est la raison pour laquelle les saints Peres se sont élevez avec tant de force contre tous ceux qui se rendent coupables d'un si grand crime. „ Que diray-je des usures, s'écrioit saint Augustin, puis-que les loix mêmes & les juges seculiers ordonnent qu'on les restitue ? Dira-t-on que celui-là est plus cruel, qui enleve quelque chose à une personne riche, que celui qui égorge le pauvre par la dureté de ses usures ? *An crudelior est, qui subtrahit aliquid vel eripit diviti, quam qui trucidat pauperem foenore ?* Saint Jérôme nous fait voir le progrès de la perfection des divins Commandemens, lorsqu'il remarque : Qu'au commencement Dieu ne défendoit, comme on l'a dit, l'usure aux Juifs qu'à l'égard des Juifs leurs freres : Qu'ensuite les saints Prophetes l'ont regardée comme une chose illicite à l'égard de toutes sortes de personnes ; & qu'enfin le Fils de Dieu, le maître de tous les Prophetes, perfectionnant encore nôtre vertu, nous oblige de donner à ceux-mêmes qui ne peuvent point nous rendre. „ Ceux d'entre les usuriers, dit ce Pere, qui se croient les plus justes, ont accoustumé de raisonner de cette sorte : J'ay donné un muid de blé, qui étant semé a produit dix muids. N'est-il pas juste que je reçoive un demi muid plus que ce que j'ay prêté, puisque ccluy à qui je l'avois donné, a profité par ma liberalité de neuf muids & demi de blé ? Ne vous trompez pas, comme dit l'Apôtre, on ne se moque point de Dieu. Que cet usurier qui fait le misericordieux & le bon, continuë le même Saint, me réponde en peu de mots, & me dise s'il a prétendu donner à

August. tom. 2. Epist. 54. sub fin.

Hieron. in Ezech. cap. 18. tom. 2. p. 790. Psalm. 14. 5. Ezech. 6. 18. 8.

Galat. 6. 7.

„ une personne qui ne fût pas dans le besoin , ou
 „ s'il a crû qu'elle y étoit. Si elle n'étoit pas dans
 „ le besoin , il n'a pas dû luy donner. Il ne luy a
 „ donc donné que parce qu'il l'a regardée comme
 „ étant dans le besoin. Ainsi pourquoy exige-t-il du
 „ profit de cette personne , comme si elle étoit riche ?
 „ Il y en a d'autres , ajoute le même Saint , qui
 „ ne font pas de difficulté de recevoir de petits
 „ presens de différentes especes en vûe de l'argent
 „ qu'ils ont prêté. Mais ils ne considèrent pas
 „ qu'on appelle usure tout ce qu'on reçoit par-des-
 „ sus ce qu'on a donné , de quelque nature que ce
 „ puisse être. Et la raison est , qu'il ne faut point
 „ que la cupidité se glisse en aucune façon dans
 „ l'exercice de la charité , ni qu'en prétendant assister
 „ son frere qui est pauvre , on profite de cette affi-
 „ stance même qu'on luy donne dans sa pauvreté.

Chryst.
in Genes.
hom. 41.
tom. 2.
p. 461.

Stem.
Alman.
Strom.
lib. 2. p.
397.

C'est ce qui fait déplorer à saint Chrysostome l'inhumanité des Chrétiens , qui après avoir reçu gratuitement du Sauveur les plus riches témoignages de son ineffable miséricorde , font néanmoins si cruels envers leurs freres. Et c'est encore ce qui fait dire à un autre saint Docteur de l'Eglise : Que celui qui répand sans interêts sa charité sur ses freres , reçoit luy-même de la part de Dieu l'usure la plus précieuse & la plus digne d'un Chrétien.

V. 8. Vous sçavez que nous avons racheté autans que nous l'avons pu , les Juifs nos freres , qui avoient été vendus aux nations. Est-ce donc maintenant que vous vendrez vos freres , & qu'il faudra que nous les rachetions ? &c.

C'est un très-juste reproche que Nehemias fait aux Juifs qui vouloient vendre leurs enfans , pour avoir du pain ; ou plutôt aux riches avarés qui les obligeoient par leurs cruelles usures à en user de la sorte. *Vous sçavez bien* , leur dit-il , que nous autres , Zorobabel , Esdras , & Nehemias , nous nous sommes

sommes employez de tout nôtre pouvoir auprès des rois de Perse , pour tirer de captivité nos compatriotes , & pour les faire revenir dans leur patrie , après leur avoir procuré la liberté. Et vous voudriez maintenant vendre de nouveau vos freres que nous avons rachetez , afin que nous les rachetassions une seconde fois d'entre vos mains à prix d'argent ? Jugez vous mêmes si cela est équitable ; si cette conduite est digne du peuple de Dieu , & si c'est traiter en freres , des Juifs qui sont une même chair que vous.

C'est néanmoins ce que les Chrétiens , rachetez par le sang de JESUS-CHRIST de la tyrannie , non du roy de Babylone , mais du demon dont il étoit la figure , font encore tous les jours , lorsqu'ils se vendent eux-mêmes , ou qu'ils vendent leurs propres enfans tout de nouveau pour quelques biens perissables , à celui de la puissance duquel ils avoient été tirez par un si grand prix. Mais c'est encore en un autre sens ce que font ceux , qui abusant cruellement de leurs richesses pour opprimer les petits , les pauvres , & ceux qui sont foibles , les réduissent à la fin dans une espece de servitude , d'où ils ne peuvent être rachetez que par la genereuse charité de leurs freres.

¶ 11. 12. *Payez même pour eux le centième de l'argent , du blé , du vin & de l'huile que vous avez accoutumé d'exiger d'eux , &c.*

Il exhorte les personnes riches , non seulement à rendre aux pauvres leurs maisons , leurs plants & leurs vignes , qu'ils avoient acquises d'eux dans leur grande necessité , mais encore à payer pour eux , c'est-à-dire , pour leur impôt , aux Officiers du roy de Perse le centième , qu'ils avoient eux-mêmes accoutumé d'exiger de ces pauvres pour le payement de leurs usures. C'étoit reparer l'injustice qu'ils avoient faite , de payer ainsi à l'acquit de leurs freres , ce qu'ils recevoient auparavant pour

Dinte-

Luc. 6.

19. v. 2.
6.

l'intérêt de ce qu'ils avoient prêté. Et c'est ainsi que le celebre Zachée cet homme si riche, & ce chef des publicains, s'étant converti sincèrement, s'engagea en la presence de J E S U S- C H R I S T, non pas seulement à rendre ce qu'il avoit pris, mais à donner quatre fois autant à ceux à qui il pourroit avoir fait tort; & même à distribuer la moitié de son bien aux pauvres. Car les vrais enfans d'Abraham, tel qu'il étoit, selon l'éloge que le Fils de Dieu fit de luy, imitent le desintéressement de ce pere de tous les Fidelles, qui parut plus grand par le mépris genereux qu'il fit des biens de la terre, que par ces grands biens qu'il possédoit; puisque, comme dit Saint Paul, *il demeura dans la terre, que Dieu luy avoit promise, comme dans une terre étrangere, en visageant seulement cette autre cité qu'il attendoit, bâtie sur un ferme fondement, & dont Dieu même est le fondateur & l'architecte.*

Hebr. 6.

11. v. 9.
10.

L'exhortation de Nehemias étant soutenue par son exemple, qui confondoit encore plus ces riches avarés que ses paroles, eut tout le succès qu'il en pouvoit desirer. Ils comprirent la verité de ce qu'a dit le plus sage de tous les Rois: *Que l'iniquité se rachete par la misericorde.* Ainsi ayant reconnu leur faute, il s'engagerent à racheter leur iniquité, & à reparer le violement qu'ils avoient fait de la loy, par la pratique de la misericorde dont ils promirent d'user envers ces pauvres qui étoient leurs freres. Heureux le peuple qui a un tel chef, capable de le faire rentrer dans la voye de la justice lorsqu'il s'en est écarté! Heureux les pecheurs lorsqu'ils trouvent dans un tel guide des paroles de verité, qui en les picquant salutairement, les font revenir à Dieu dont ils s'étoient éloignés! Que les riches ne se plaignent point de la rigueur apparente de ces pasteurs charitables, dont le zele tend uniquement à procurer leur salut. Que les pauvres ne murmurent point non plus, & ne tombent point

Proverb.
6. 6.

point dans l'impatience ; puisque l'infinie charité de Dieu suscite toujours quelques défenseurs zelez des petits, dont la foiblesse leur inspire une sainte ardeur pour les protéger. C'est ainsi & que les justes & les pecheurs, & que les riches & les pauvres se trouvent par un effet de la divine providence dans une certaine relation entr'eux, qui se les rend en cette vie comme necessaires les uns aux autres ; en sorte que les hommes justes ne sont pas plus necessaires aux pecheurs pour les convertir par leurs discours & par leur exemple, que les pecheurs le sont aux justes pour leur fournir une matiere perpetuelle d'exercer le zele de leur charité ; & que les riches de même ne contribuent pas plus au soulagement des pauvres par l'assistance de leurs aumônes, que les pauvres contribuent au salut des riches par la vûe même de leur pauvreté, qui les excite sans cesse à user de misericorde envers leurs freres, afin d'obtenir eux-mêmes la misericorde du Seigneur.

V. 14. Depuis le jour que le Roy n'avoit commandé d'être Gouverneur dans le pais de Juda... pendant l'espace de douze ans, nous n'avons rien pris, mes freres & moy des revenus qui étoient dûs aux Gouverneurs.

Quelques Interpretes témoignent qu'il n'y a *Synopf. Critic.* pas d'apparence que Nehemias ait demeuré douze années à Jerusalem ; premierement parce que les murs de la ville, comme on le verra ensuite, furent achevez en cinquante & deux jours ; & secondement, parce qu'on a vû auparavant, que ce saint homme étoit si cheri du roy & de la *2. Esdr.* reine de Perse, qu'ils n'avoient pû consentir à *1. 2. 6.* son départ, qu'après qu'il leur eut marqué le tems précis de son retour, & qu'il n'est point vraisemblable qu'ils luy eussent accordé douze années pour son voyage. Ainsi ils disent qu'ayant été établi Gouverneur de la Judée pour douze ans,

ans, il n'y fut pas néanmoins toujours present.

Quoi qu'il en soit, on doit admirer dans Nehemias une disposition qu'on peut appeller Apostolique long-tems avant les Apôtres. Car ce Gouverneur auroit pû sans commettre aucune injustice, & par un droit attaché legitimement à sa Charge, tirer du païs les appointemens qui luy étoient dûs. Cependant sa charité pour son peuple qui étoit pauvre, & le grand desir qu'il avoit d'être en état de le servir plus utilement, en lui relâchant tous ses droits, le porta à se contenter de son propre bien. Il en usa même avec une generosité digne d'un Roy à l'égard de plusieurs Juifs & des Magistrats, qu'il faisoit manger tous les jours à sa table, jusqu'au nombre de cent cinquante, sans parler des autres qui venoient de divers païs le trouver, & qu'il recevoit tous également.

Ne peut-on pas dire que Pon vit alors en luy quelque chose de semblable à ce qu'on a vû depuis dans saint Paul, lorsqu'il disoit aux Fideles de l'Eglise de Corinthe : *Qui est celuy qui aillé à la guerre à ses depens ? Qui est celuy qui plante une vigne & qui n'en mange point de fruit ? Qui est le pasteur qui ne mange point du lait des troupeaux ? Si nous avons donc semé au milieu de vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions quelque fruit de vos biens temporels ? Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, ne pourrions-nous pas le faire plus justement qu'eux ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommoditez, pour n'apporter à aucun obstacle à l'Evangile de JESUS-CHRIST... Je n'ai usé d'aucun de ces droits, &... j'aime-rois mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.*

Ce fut donc aussi la gloire de Nehemias, de n'avoir levé parmi ses freres pendant l'espace de douze

1. Corc.
2. v. 7.
&c.

douze années que dura son gouvernement, aucun des droits attachez à sa dignité, pour n'apporter aucun obstacle aux bons desseins qu'il avoit, quoiqu'il travaillât comme les autres à la réparation des murailles de Jerusalem. Ainsi il n'est pas si étonnant, qu'un homme détaché de tous les biens temporels & bien-faisant à l'égard de tout le monde, ait eu la force d'amolir la dureté du cœur de ces riches auparavant impitoyables, & de changer leur avarice en miséricorde, puisque la pratique de la charité est la plus vive éloquence qu'on puisse employer pour convaincre de la vérité ceux qui en paroissent le plus éloignez.

V. 19. O mon Dieu, souvenez-vous de moy pour me faire miséricorde, selon tout le bien que j'ay fait à ce peuple.

Un Auteur a remarqué très-judicieusement, que lorsque Nehemias a déclaré auparavant, que *ceux qui avoient été Gouverneurs avant luy, avoient accusé le peuple, mais que pour luy il n'en avoit point usé de la sorte; cette louange qu'il se donnoit à luy-même, n'étoit point l'effet d'une vaine complaisance, mais de l'humble & juste confiance qu'il avoit en la divine miséricorde.* Aussi il atteste presentement que ç'a été non pour plaire aux hommes, mais *par la crainte de Dieu*, qu'il n'a point voulu imiter ses predecesseurs. Lors donc qu'il se loue ainsi, il le fait principalement pour témoigner en quoy consiste la vraye gloire de celuy qui est établi en autorité sur les peuples. Elle ne consiste pas, selon luy, à se faire craindre, en exigeant tous les droits avec rigueur; & bien moins encore en accablant ces pauvres peuples par des exactions injustes, comme Nehemias en accuse icy ceux qui l'avoient précédé dans le gouvernement de Juda, mais plutôt à se faire aimer, en les soulageant autant qu'on le peut, & en empêchant que d'autres ne les surchargent.

Peut-

Estim.

Peut-être aussi que Nehemias en se donnant ces justes louanges a eu en vûe quelques personnes jalouses de sa dignité, qui pouvoient bien le décrier parmi le peuple, comme il arrive presque toujours, que ceux qui s'acquittent le plus saintement de leur devoir, sont exposez à la medifance des hommes charnels & superbes. Et c'est ce qu'on vit aussi de-

2. Cor. e.

11. v. 16.

Eccl. 12.

puis en la personne de saint Paul, cet Apôtre dont la conduite étoit si irréprochable : car il témoigne qu'il fut obligé malgré luy de se louer & de se glorifier de différentes choses, non par rapport à luy-même, ce qu'il auroit regardé comme une folie ; mais pour empêcher que les ennemis de la verité, qui étoient ses propres envieux, n'abusassent de l'humilité de son silence, pour se rendre plus recommandables dans l'esprit des Corinthiens, quoi-

Cap. 11.

v. 12. 13.

qu'ils fussent, comme il le dit, *de faux Apôtres, & des ouvriers trompeurs, qui se transformoient en Apôtres de JESUS-CHRIST.*

Ainsi lorsque Nehemias demande à Dieu, qu'il daigne se souvenir de luy, pour luy faire misericorde, selon tout le bien qu'il avoit fait à son peuple ; il fait connoître quel étoit l'esprit avec lequel il parloit, & combien il étoit éloigné de se louer par orgueil, puisqu'il imploroit en même-tems la bonté de Dieu, appuyé sur cette humble confiance qu'il avoit ; que Dieu voudroit bien faire misericorde à celuy qui avoit usé de misericorde envers ses freres.

CHA-



CHAPITRE VI.

Sanaballat & les autres ennemis des Juifs s'efforcent inutilement de surprendre & d'intimider Nehemias.

1. **F**actum est autem, cum audisset Sanaballat, & Tobias, & Gossam Arabs, & ceteri inimici nostri, quod edificassem ego murum, & non esset in ipso residua interruptio (usque ad tempus autem illud valvas non posueram in portis)

2. miserunt Sanaballat & Gossam ad me, dicens: Veni, & percutiamus foedus pariter in viculis in campo Ono. Ipsi autem cogitabant ut facerent mihi malum.

3. Misit ergo ad eos nuntios, dicens: Opus grande ego facio, & non possum descendere: ne forte negligatur, cum venero & descendero ad vos.

4. Miserunt autem

1. **M**Ais Sanaballat, Tobie, Gossem Arabe, & nos autres ennemis ayant appris que j'avois rebâti tous les murs, & qu'il n'y avoit plus aucune brèche, quoique jusqu'alors je n'eusse pas fait mettre encore les battans aux portes,

2. ils m'envoyèrent des gens pour me dire: Venez afin que nous fassions alliance avec vous en quelque village dans la campagne d'Ono. Mais leur dessein étoit de me faire quelque violence.

3. Je leur envoïay donc de mes gens, & je leur fis dire: Je travaille à un grand ouvrage; ainsi je ne puis vous aller trouver, de peur qu'il ne soit négligé pendant mon absence lors que je seray allé vers vous.

4. Ils me renvoyèrent dire

dire la même chose par quatre fois, & je leur fis toujours la même réponse.

5. Enfin Sanaballat m'envoya encore pour la cinquième fois un de ses gens, qui portoit une lettre écrite en ces termes :

6. Il court un bruit parmi le peuple, & Goffem le publie, que vous avez résolu de vous revoltier avec les Juifs. Que votre dessein dans le rétablissement des murs de Jérusalem, est de vous faire Roy des Juifs; & que dans cette même pensée,

7. vous avez aposté des Prophetes, afin qu'ils relèvent votre nom dans Jérusalem, & qu'ils disent de vous : C'est luy qui est le Roy de Judée : & comme le Roy doit être informé de ces choses, venez avec nous afin que nous en déliberions ensemble.

8. Je luy envoyay un homme, & je luy répondis : Tout ce que vous dites n'est point véritable; mais ce sont des choses que

ad me secundum verbum hoc per quatuor vices: & respondi ei juxta sermonem priorem.

5. *Et misit ad me Sanaballat juxta verbum prius quintâ vice puerum suum, & epistolam habebat in manu sua scriptam hoc modo:*

6. *IN GENTIBUS auditum est, & Goffem dixit, quod tu & Judai cogitetis rebellare, & propterea adificos murum, & levare te velis super eos regem: propter quam causam,*

7. *& Prophetas posueris, qui predicent de te in Jerusalem, dicentes: Rex in Judaa est. Audieturus est Rex verba hac: idcirco nunc veni, ut ineamus consilium pariter.*

8. *Et misit ad eos, dicentes: Non est factum secundum verba hac, qua tu loqueris: de corde enim tuo tu compo-*
nis

nis hac.

9. Omnes enim hi terrebant nos, cogitantes quod cessarent manus nostra ab opere, & quiesceremus. Quam ob causam magis confortavi manus meas:

10. & ingressus sum domum Semaiæ filii Dalaiæ filii de Metabeel seoretò. Qui ait: Tractemus nobiscum in domo Dei in medio templi, & claudamus portas adis: quia venturi sunt ut interficiant te, & nocte venturi sunt ad occidendum te.

11. Et dixi: Num quisquam similis meo fugit? Et quis ut ego ingredietur templum & viuet? Non ingrediar.

12. Et intellexi quod Deus non misisset eum, sed quasi vaticinans locutus esset ad me, & Tobias & Samaballat conduxissent eum.

vous inventez de vôtre tête.

9. Tous ces gens ne travailloient qu'à nous effrayer, s'imaginant que nous cesserions ainsi de bâtir, & que nous quitterions nôtre travail. Mais je m'y appliquay avec encore plus de courage.

10. J'entray ensuite en secret dans la maison de Semaias fils de Dalaias fils de Metabeel, & il me dit: Consultons ensemble dans la maison de Dieu au milieu du temple, & fermons-en les portes: car ils doivent venir pour vous faire violence, & ils viendront la nuit pour vous tuer.

11. Je luy répondis: Un homme en la place où je suis doit-il s'enfuir? Et qui est l'homme comme moy qui entrera dans le temple, & y trouvera la vie? Je n'iray point.

12. Et je reconnus que ce n'étoit point Dieu qui l'avoit envoyé, mais qu'il m'avoit parlé en feignant d'être Prophete, & qu'il avoit été gagné par Tobie & par Samaballat:

13. car

¶ 11. Antr. pour y trouver la vie. *Synopf. Esaiæ.*

13. car il avoit été payé par eux pour m'intimider, afin que je tombasse ainsi dans le peché, & qu'ils eussent toujours à me faire ce reproche.

14. Souvenez-vous de moy, Seigneur, en considérant toutes ces œuvres de la malice de Tobie & de Sanaballat. Et souvenez-vous aussi de ce qu'a fait le Prophete Noadie " & les autres Prophetes, pour me donner de la terreur.

15. La muraille fut enfin toute rebâtie au vingt-cinquième jour du mois d'Elul ", & fut achevée en cinquante-deux jours.

16. Et nos ennemis l'aïant appris, tous les peuples qui étoient autour de nous furent frappez de terreur, & consternez au-dedans d'eux-mêmes; & ils reconnurent que cet ouvrage étoit l'ouvrage de Dieu.

17. Pendant tout ce tems plusieurs d'entre les principaux des Juifs envoyoyent des lettres à Tobie & Tobie leur envoyoit aussi les siennes.

13. *Acceperat enim pretium, ut territus facerem, & peccarem, & haberent malum, quod exprobrarent mihi.*

14. *Memento mei, Domine, pro Tobia & Sanaballat, juxta opera eorum talia: sed & Noadia Propheta, & ceterorum Prophetarum, qui terrebant me.*

15. *Completus est autem murus vigesimo quinto die mensis Elul, quinquaginta duobus diebus.*

16. *Factum est ergo cum audissent omnes inimici nostri, ut timerent universa gentes quae erant in circuitu nostro, & conciderent intra semetipsos, & scirent quod à Deo factum esset opus hoc.*

17. *Sed & in diebus illis, multa optimatum Judaeorum epistola mittebantur ad Tobiam, & à Tobia veniebant ad eos.*

18. *Mul-*

¶ 14. Autr. Hebr. la prophete Noadie. Nomen mulieris quae sibi nomen pro-

phetæ sumebat. Vatabl.

¶ 15. Expl. qui répond à notre mois d'Août.

18. *Multi enim erant in Judaa habentes juramentum ejus, quia gener erat Sechemia filii Area, & Johanan filius ejus acceperat filiam Mosollam filii Barachis.*

18. Car il y en avoit plusieurs dans la Judée qui avoient juré d'être de son parti, parce qu'il étoit gendre de Sechemias ⁿ fils d'Area, & que Johanan son fils ⁿ avoit épousé la fille de Mosollam ⁿ fils de Barachias.

19. *Sed & laudabant eum coram me, & verba mea nuntiabant ei : & Tobias mittebat epistolas ut terres me.*

19. Ils venoient même le louer devant moy, & ils luy faisoient sçavoir ce que je disois ; & Tobie ensuite envoyoit des lettres pour m'épouvanter.

¶ 18. *Expl.* c'étoit quel- que Juif qui étoit en grande considération. *Synops.*

Ibid. Expl. fils de Tobie, *Ibid. Expl.* Il est nommé

au 3. chap. verset 4. entre ceux qui s'appliquoient aux reparations des murs de Jerusalem.

E X P L I C A T I O N D U C H A P I T R E V I.

Sens litteral & spirituel.

¶ 3. **J**E leur fis dire : *Fa travailler à un grand ouvrage ; ainsi je ne puis vous aller trouver, de peur qu'il ne soit negligé pendant mon absence, &c.*

C'étoit en effet une très-grande entreprise que celle de Nehemias, & d'autant plus grande qu'il vouloit l'exécuter en peu de jours, & qu'il avoit plus d'ennemis qui s'y opposoient. Plus donc ce qu'il avoit entrepris étoit important & exposé à de grands perils, plus sa presence dans Jerusalem étoit nécessaire pour achever cet ouvrage, & pour

pour empêcher qu'on n'y apportât d'obstacle. Ainsi il étoit très-veritable, qu'il avoit à craindre que s'il s'absentoit il n'y arrivât du changement. C'est pourquoy il ne mentoit point en faisant cette réponse à ceux qui vouloient le faire sortir de Jerusalem; puisque, quoique sa principale raison fût la juste crainte qu'il avoit de leur violence, il suffisoit que celle qu'il leur fit dire fût vraie aussi; & il n'étoit point obligé de leur dire l'autre. C'est ainsi que dans l'Ecriture, Samuel étant envoyé de la part de Dieu pour faire David Roy d'Israël à la place de Saül, & craignant que Saül ne le fit mourir lors qu'il le scautoit; Dieu même luy ordonna de prendre un veau, & de dire qu'il s'en alloit à Bethléem immoler une victime au Seigneur, quoique le sujet principal de son voyage fût le sacre de David.

1. Reg.
cap. 16.

Nous pouvons d'ailleurs envisager dans cet exemple de Nehemias, une excellente figure du devoir de ceux qui sont établis comme intendans des ouvrages de la sainte Jerusalem. Ils doivent dire veritablement, qu'ils *travaillent à un grand ouvrage*, puisqu'en effet il n'y en a point dans le monde de plus grand que celui de l'édifice de cette cité spirituelle & divine. Combien donc doivent-ils apprehender de *descendre*, comme il est dit, de Jerusalem, pour aller ailleurs? Combien ont-ils lieu de craindre que leur absence ne soit également préjudiciable, & à l'ouvrage qu'ils ont entrepris, & à eux-mêmes? Combien sont-ils obligez de se défier des artifices de leurs ennemis, du moment qu'ils auront quitté le poste où la divine providence les a placez, & hors lequel ils ne peuvent trouver d'assurance? Combien enfin le devoir de leur ministère & l'amour des âmes qui leur ont été confiées leur donne-t-il de sujet de trembler, qu'en s'éloignant de leur peuple *l'ouvrage* du salut de ces mêmes peuples *ne soit*
négligé